

La drogue en Afrique subsaharienne

Mémoire de géopolitique

du chef d'escadron Philippe BAUDOIN

dans le cadre du séminaire « Géopolitique de l'Afrique noire »

Sous la direction de : Monsieur Pascal CHAIGNEAU

Administrateur général du C.E.D.S.
Professeur à l'Université Paris V
Professeur à HEC
Avocat international

Avril 2002

Sommaire

1^{ère} Partie :

L'Afrique subsaharienne face aux défis des drogues

Production et usage en Afrique subsaharienne
Trafics de drogue en Afrique subsaharienne

2^{ème} Partie :

Facteurs explicatifs des trafics de drogue

Les conflits comme facteur explicatif
Les autres origines de ces trafics

3^{ème} Partie :

Conséquences de ces trafics et perspectives

Regards sur les pays d'Afrique subsaharienne
Actions extérieures dans la lutte contre ces trafics
et pistes de réflexion

Glossaire

CEDEAO	Communauté des Etats de l’Afrique de l’Ouest
DEA	<i>Drug Enforcement Administration (Etats-Unis)</i>
FBI	<i>Federal Bureau of Investigation (Etats-Unis)</i>
FMI	Fonds monétaire international (accords de Brenton Woods)
MDD	Mouvement de développement démocratique (Tchad)
MFDC	Mouvement des forces démocratique de Casamance (Sénégal)
MOST	<i>Management of social transformation (programme de l’UNESCO)</i>
NDLEA	<i>National Drug Law Enforcement Administration (Nigeria)</i>
NPFL	Front patriotique national du Libéria
OCT	Organisations criminelles transnationales (les mafias)
OGD	Observatoire géopolitique des drogues
OICS	Organe international de contrôle des stupéfiants
OIPC	Organisation internationale de police criminelle (Interpol)
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisations non gouvernementales
ORSTOM	Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération
PAS	Programmes d’ajustement structurel
PNUCID	Programme des Nations unies pour le contrôle des drogues
PNUD :	Programme des Nations unies pour le Développement
RDC	République démocratique du Congo
RUF	Front uni révolutionnaire (Sierra Leone)
SADC	<i>South African Development Community</i>
SANAB	<i>South Africa Narcotics Bureau</i>
UNESCO	<i>United nations educational, scientific and cultural organisation (ONU)</i>
UNICEF :	Fonds des Nations unies pour l’Enfance (ONU)
UNODCCP	<i>United Nations Office for Drug Control and Crime Prevention</i>

Introduction

Agence France-Presse - 27 février 2002 – Vienne.

« "En Afrique sub-saharienne, de plus en plus de personnes se font des injections d'héroïne, ce qui va contribuer à aggraver l'épidémie du sida qui est déjà répandue dans ces régions", affirme l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) dans son rapport 2001 publié à son siège de Vienne, constatant que "de plus en plus de jeunes Africains se droguent".

En Afrique du Sud, le nombre de personnes se faisant des injections d'héroïne a augmenté de 40% ces trois dernières années, indique l'OICS. La consommation de crack (un dérivé bon marché de la cocaïne) y augmente plus vite que celle de toute autre drogue car les prix ont baissé, note le rapport en soulignant que la consommation d'ecstasy progresse aussi rapidement dans ce pays. »

Il y a vingt-cinq ans, parler de drogue en Afrique subsaharienne aurait été déplacé. Certes des substances comme l'iboga, le datura et le cannabis y étaient connues. Elles faisaient depuis longtemps l'objet d'un usage rituel, religieux ou traditionnel dans certaines régions africaines. Elles pouvaient être aussi utilisées comme médication. La production de cannabis était alors limitée et contrôlée.

L'Afrique subsaharienne a longtemps paru être à l'écart des activités liées à la production et au commerce des drogues. Son irruption sur la scène internationale remonte à peine plus d'une vingtaine d'années. Toutefois, en un peu plus de quinze ans, elle s'est transformée en un des importants territoires de transit pour l'héroïne, la cocaïne et le cannabis. Parallèlement, les productions locales de cannabis ont progressé rapidement, contribuant souvent au financement de conflits. L'argent de la drogue est devenu dans certains pays un élément important de la corruption du politique et de l'économique souterraine.

Que s'est-il donc passé ? Comment un tel bond quantitatif et qualitatif a-t-il pu se produire ?

Après avoir présenté l'état de la situation des drogues en Afrique subsaharienne, tant au niveau des productions, des consommations et des trafics, nous essayerons d'en donner les facteurs explicatifs. Nous montrerons que cette situation qui tend à empirer, a deux causes

principales : les conflits présents en Afrique subsaharienne et le phénomène de mondialisation ainsi que ses corollaires.

Les conséquences de ces activités illicites liées à la drogue sont importantes et touchent des domaines vitaux pour les pays d'Afrique subsaharienne.

Face à de sombres perspectives, un certain nombre d'idées peuvent être proposées.

La réduction des conflits peut être menée par des forces d'interposition, pour peu qu'il se dégage un consensus international. Les gouvernements poussés par leur opinion nationale sont aujourd'hui de plus en plus enclin à s'accorder sur de telles actions. Des pays comme la France avec l'initiative RECAMP ou les Etats-Unis militent même pour la constitution d'une telle force armée par les pays africains eux-même. Ainsi, pour peu que l'intervention s'effectue lors des prémices du conflit, la situation pourrait être stabilisée...

En vérité, les vraies difficultés viennent lorsqu'on aborde la deuxième cause principale des trafics de drogue, la mondialisation.

Tout d'abord, les politiques menées par les organisations internationales ne sont pas toutes, exemptes de travers ; or l'Afrique subsaharienne a besoin d'être soutenue sur tous les plans et il faut avoir une vision globale et non particulière.

Il nous semble que deux voies complémentaires devraient guider les actions dans cette lutte contre le trafic de drogue. Il s'agirait de renforcer le pouvoir de l'Etat en Afrique subsaharienne et de mettre en place une politique visant un objectif double : la réduction de l'offre et la baisse de la demande en drogues. Des mesures seront détaillées pour chacune de ces deux voies possibles.

1^{ère} Partie : L'Afrique subsaharienne face aux défis des drogues

Chapitre 1 : Production et usage de drogue en Afrique subsaharienne

Dans la seconde partie du vingtième siècle, la consommation, la production ainsi que le trafic des drogues n'ont cessé de prendre de l'ampleur en Afrique subsaharienne. Le cannabis, l'iboga et le datura ont vu leur statut se modifier. Une toxicomanie de masse, notamment envers le cannabis, est apparue tandis que les substances illicites disponibles sur le marché africain se sont diversifiées. La quasi-totalité de la production de drogue concerne le cannabis et le khat, toutefois certaines autres drogues sont maintenant fabriquées sur le continent africain.

I / Historique de la drogue en Afrique subsaharienne

Des substances comme l'iboga, le datura et principalement le cannabis faisaient depuis longtemps l'objet d'un usage rituel ou traditionnel dans certaines régions africaines.

Petit arbuste de la famille des apocynacées, la Tabernanthe Iboga pousse dans la forêt équatoriale, principalement au Gabon, en Guinée Equatoriale, dans les deux Congo et au Cameroun. Cette plante ancienne, déclarée sacrée, contient un principe actif, l'ibogaïne, aux puissants effets hallucinogènes. Sa racine est utilisée au Gabon, dans le Bwiti Mitsogho, pour le rite de passage de l'enfance à l'âge adulte. Les Fang ont emprunté la plante et une partie du rituel pour créer une religion synchrétique, le Bwiti Fang, dans lequel la racine est consommée lors de l'initiation religieuse. L'iboga est également utilisée au Congo-Zaïre pour le soin de troubles psychosomatiques, dans le rituel "Zebola".

Plante commune appartenant à la famille des solanacées¹, le datura pousse un peu partout à l'état sauvage en zone tropicale ainsi que sur les terrains en friche des villes. On en trouve au Sénégal, en Gambie, en Guinée... Cette « herbe du diable » a des effets hallucinogènes puissants grâce à trois éléments actifs : l'atropine, l'hyoscyamine et la

¹ classée vénéneuse en France : article L 626 du code de la santé publique.

scopolamine. L'usage du datura, comme celui de la belladone, est connu en sorcellerie. C'est une drogue du pauvre autrefois destinée à un usage rituel et récréatif.

Dans la plupart des régions d'Afrique subsaharienne, le cannabis¹ est connu depuis longtemps. Les traces archéologiques les plus anciennes remontent au XII^{ème} siècle, comme les fourneaux de pipes découverts au sud de l'Ethiopie et au Nord du Kenya. En provenance d'Asie, le cannabis a été amené par les marchands arabes, indiens ou perses qui ont édifié des comptoirs sur la côte est de l'Afrique. Sa diffusion sur le continent est lente, gagnant l'Afrique australe vers le XV^{ème} siècle et le bassin du fleuve Congo au XIX^{ème} siècle. Son introduction en Afrique de l'Ouest est d'une autre origine. A la fin de la seconde guerre mondiale, des soldats nigériens et ghanéens enrôlés dans des régiments britanniques basés en Inde ont ramené des plants de cannabis dans leurs pays. Toutefois, il semble que le cannabis était connu au Sénégal et en Gambie avant le XX^{ème} siècle, probablement en raison d'échanges transsahariens et de contacts avec les populations nomades.

Le cannabis a ainsi de nombreux usages traditionnels. Il est employé dans les rites initiatiques et les cérémonies au Cameroun. Dans les deux Congo, ses vertus thérapeutiques sont mises en avant : infusion de feuille comme médication antipaludique, traitement de dermatoses par l'huile de cannabis, soins des plaies par un cataplasme de feuilles séchées et broyées... De manière générale, il apparaît que dans un premier temps, l'usage du cannabis est resté étroitement contrôlé comme celui des autres plantes employées dans les rituels ou les médications. Une consommation « dopante » a également été constatée ; lors des travaux agricoles, des adultes consommaient du cannabis afin d'augmenter leur force. Cette vision utilitariste du cannabis s'est peu à peu répandue dans les milieux urbains.

Avant les années 80, la production de cannabis était donc limitée ; les populations n'avaient que peu de besoin pour faire face à ces usages traditionnels et utilisaient d'ailleurs souvent des plants sauvages de cannabis.

II / Localisation et type de production

La quasi-totalité de la production de drogue en Afrique subsaharienne concerne le khat et le cannabis. Toutefois, la culture d'autres plantes illicites et la production de drogue de synthèse sont aujourd'hui avérées. Ces dernières sont cependant bien loin d'atteindre l'ampleur que certains continents connaissent.

A / Cas particulier du khat

Le khat est un arbrisseau cultivé en particulier dans la Corne de l'Afrique. Son commerce et son usage ne sont pas interdits par les conventions internationales ; il appartient à chaque pays de décider ou non de son interdiction. Ainsi c'est une culture licite en Ethiopie, au Yémen et au Kenya. Dans ces pays, il est consommé sur place ou exporté en Somalie et à Djibouti légalement, mais aussi en Arabie saoudite de manière illégale.

Vendu sous la forme de bottes, le khat est généralement mâché frais. Pour le conserver, il est possible de le congeler. Il peut être séché ; toutefois lors de ce processus, le stimulant alcaloïde qu'il contient, la cathinone, se transforme en cathine, substance dix fois moins efficace. Pour ces raisons, on comprend que la diffusion du khat s'effectue plutôt sur une échelle sub-régionale. Toutefois, il existe un réel marché européen pour cette substance, notamment depuis la fin des années 80 avec l'afflux des réfugiés somaliens et éthiopiens.

Cette plante joue un indéniable rôle économique et politique dans la Corne de l'Afrique. En particulier au Kenya², le khat appelé aussi *mirra*, s'est imposé comme l'une des grandes cultures de rente dans les collines de Nyambene. Il y représente un chiffre d'affaires d'au moins 250 millions de dollars US par an.

B / Production de cannabis

C'est dans les années 80 que l'on assiste à une extension des superficies de cannabis cultivées à des fins commerciales. Cette culture prend d'ailleurs de plus en plus d'importance dans les systèmes de productions agricoles. L'usage de cannabis est devenu rapidement récréatif ou toxicomane, en particulier en Afrique de l'Ouest. Un vaste marché intérieur s'est donc constitué pour cette drogue. En Afrique sub-saharienne, malgré l'existence de législations répressives, le chanvre indien progresse d'année en année.

La recherche d'informations précises sur la production de cannabis en Afrique subsaharienne s'avère délicate. Il n'existe quasiment pas de données fiables pour quantifier les surfaces de cannabis cultivées. En effet, les gouvernements africains se contentent de fournir sporadiquement des statistiques concernant les saisies, ce qui permet juste d'entrevoir

¹ Trois variétés: cannabis sativa, cannabis indica et cannabis ruderalis. La principale composante psychoactive du cannabis est le tétra-hydrocannabinol (THC) dont le taux varie suivant la variété et la localisation sur la plante (feuilles, tige, fleurs...).

² Voir la carte des routes du Khat au Kenya en annexe 1, p.71.

une tendance, encore que le caractère éminemment politique de ces déclarations puisse prêter à caution. Par ailleurs, les organisations internationales n'accordent pas beaucoup d'attention à la production de drogue « douce » comme le cannabis. Seuls quelques organismes comme l'observatoire géopolitique des drogues (OGD) ou des structures policières comme l'OIPC-Interpol fournissent quelques données mais plus souvent de simples indications.

La plus importante zone de production en Afrique subsaharienne est de loin l'Afrique australe. Dans cette région, l'Afrique du Sud présente des surfaces cultivées de cannabis très étendues. Ainsi, il existe dans ce pays deux grandes zones où la production de cannabis constitue une source essentielle de revenus, il s'agit du Kwazulu-Natal et de l'Eastern Cape (ex Transkei). Les observateurs qualifiés¹ s'accordent pour évaluer ces surfaces autour de 35.000 hectares. Cette donnée est à comparer à celle du Maroc où on considère que 60.000 hectares de *kif* sont cultivés essentiellement dans le Rif. Le potentiel de production de cannabis, encore dénommé *dagga* en Afrique du Sud, est ainsi estimé à plus de 22.000 tonnes, soit une valeur marchande de l'ordre de 23 milliards de francs pour une vente au détail². En 1999, 290 tonnes de *dagga* ont été saisies sur place ou dans le monde. L'Afrique du Sud est ainsi devenue depuis plusieurs années l'un des principaux producteurs de cannabis dans le monde.

D'autres pays d'Afrique australe sont également concernés par ce phénomène : en particulier, le Malawi où 27 tonnes de cannabis ont été saisies en 1999, le Lesotho (7 tonnes saisies) et le Swaziland où il existe une spécialisation croissante de l'agriculture dans la production de marijuana pour le marché sud-africain. L'Angola est également touchée.

En Afrique de l'Ouest, le Nigeria est « leader » en la matière, c'est le plus important producteur en Afrique subsaharienne après l'Afrique du Sud. Plusieurs milliers d'hectares de cannabis y sont cultivés. Les autorités ont d'ailleurs saisi 80 tonnes de marijuana entre 1994 et 1999. En 1998, des centaines d'hectares de cultures illicites ont été détruits dans l'état d'Ondo dans une réserve naturelle.

Le Sénégal (7 tonnes saisies en 1999), le Ghana (4,3 tonnes), la Côte d'Ivoire (1,6 tonnes), la Gambie³, la Guinée et le Togo sont également largement impliqués. Au Sénégal,

¹ Notamment les services de renseignement britanniques. D'autres estiment que les surfaces cultivées pourraient atteindre 80.000 hectares.

² LABROUSSE Alain, « L'Afrique subsaharienne face aux défis des drogues », Géopolitique africaine, n°4, 2000, pages 123 à 142.

³ L'île de Djinak dans le delta du fleuve Gambie est une importante zone de production de cannabis dans ce pays.

les surfaces cultivées s'étendraient sur quelques centaines de kilomètres le long de la côte en direction de Saint-Louis, également le long du fleuve Sénégal à la frontière mauritanienne, sur la région de Kaolack, et surtout en Casamance sur toute la frontière avec la Gambie et la Guinée Bissau¹. En Côte d'Ivoire, les surfaces cultivées varient de 0,1 à 0,5 hectare ; toutefois quelques exploitations peuvent atteindre 3 hectares. Un pays comme le Burkina Faso est également concerné : la police nationale y a saisi en 1996 plus de 2,5 tonnes de cannabis, les zones de culture sont essentiellement proches des frontières ghanéennes et togolaises. La production serait plutôt destinée au marché ivoirien.

L'Afrique centrale n'est pas en reste ; les producteurs importants de cannabis sont le Cameroun, le Congo-Brazzaville, et la République démocratique du Congo (RDC). Au Zaïre, les forêts enclavées se prêtent admirablement aux cultures illicites. Le correspondant zaïrois de l'OGD a dénombré des centaines de sites de production de chanvre indien autour de Kinshasa, mais surtout dans les forêts d'accès difficile. « Dans les régions de Bandundu et de l'Equateur, ... (on) a localisé des cultures de cannabis à grande échelle au milieu de la forêt et de la savane ... (où) les voies d'accès sont très difficiles »². Neuf zones de production sont signalées au Congo où les surfaces cultivées couvrent entre un demi et deux hectares ; la région sud du Pool étant la plus importante³. Quant au Cameroun, le cannabis y est présent partout, hormis au Nord.

En Afrique de l'Est, deux pays se signalent : le Kenya et la Tanzanie. En 1999, 2 tonnes de cannabis ont été saisies au Kenya ; les zones de production sont situées dans la Rift Valley (600 hectares cultivés) et le parc naturel du Mont Kenya. En Tanzanie, la production de cannabis augmente mais se limite encore à de petites exploitations dissimulées au sein d'autres cultures comme le maïs ou le manioc. Leur localisation se situe préférentiellement dans les régions montagneuses. Le Soudan et l'Ouganda sont également producteurs de cannabis, essentiellement sous forme d'herbe.

Ainsi, comme nous l'avons vu, force est de constater que pratiquement tous les pays d'Afrique subsaharienne sont touchés par la production illicite de cannabis.

¹ Le long de la rivière Soungrougrou. Les îles karones sont également le lieu de culture de cannabis.

² Voir la carte « production de cannabis, le trafic de marijuana et de cocaïne en RDC » en annexe 1, p. 72.

³ Voir la carte « les zones de production du cannabis au Congo-Brazzaville » en annexe 1, p. 73.

C / Production de pavot et coca.

Au Kenya, dans un environnement de société morcelée, « tout est possible à condition d'avoir les bonnes protections » selon un diplomate occidental. Ainsi, le pays est potentiellement capable d'abriter la culture de toutes les plantes illicites. C'est l'un des rares pays africains où la culture de pavot à opium est avérée¹. En 1989, la police détruisait pour la première fois des plants de pavot. Quelques années plus tard, en 1997, de petits champs de pavot ont été incendiés sur les pentes du Mont Kenya, près de Nanyaki. La police le fait pratiquement chaque année. Par ailleurs, des bruits persistants, mais non vérifiés, font état de culture de cocaïers entre Kericho et Kisumu. Cela semble possible, les vallées et les pentes de cette région montagneuses (2000 mètres d'altitude) près de l'équateur rappellent les vallées chaudes des Andes.

Des indices concordants suggèrent l'installation de cultures de cocaïers en RDC², dans la province de Shaba. L'association kinoise de prévention de la toxicomanie, le LIPILDRO, fait état également de cultures « expérimentales » de pavot dans la province de l'Equateur³. Des cultures expérimentales sont signalées également au Nigeria et en Côte d'Ivoire.

D / Production de drogues de synthèse

En Afrique du Sud existe un gros marché pour le Mandrax ou méthaqualone. Ce produit provenait principalement d'Inde. Suite à certaines difficultés, des laboratoires clandestins se sont attelés à la production de Mandrax en Afrique australe. Le rapport 1999 de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) fait état d'une fabrication clandestine de méthaqualone en Afrique du Sud, au Mozambique, au Swaziland, en Zambie, mais également au Kenya et en Tanzanie. En février 2000, la coopération entre la police mozambicaine et le South Africa Narcotics Bureau (SANAB) a permis le démantèlement du plus gros laboratoire de comprimés de Mandrax : 300 kilogrammes de poudre de méthaqualone, permettant la production de 30 millions de cachets, ont été saisis à Maputo (Mozambique).

¹ Rapport de l'Observatoire géopolitique des drogues pour 1998.

² Rapport de l'Observatoire géopolitique des drogues pour 1999 : grandes tendances pour les années 1998/1999

³ LABROUSSE Alain, « L'Afrique subsaharienne face aux défis des drogues », op. cit. p. 9.

D'autres drogues de synthèse sont également produites en Afrique subsaharienne. L'existence de laboratoires élaborant des amphétamines (ecstasy...) est avérée en Afrique du Sud, et il existe de fortes présomptions pour que ce soit aussi le cas au Nigeria¹.

III / Consommation de drogues et types d'usage

L'OGD note que la consommation de drogues est en augmentation constante sur le continent africain. Le caractère dopant de la drogue est souvent mise en avant : « on prend la drogue pour travailler », cela dans un contexte socio-économique qui se dégrade. Il s'agit là de la représentation « utilitariste » des drogues, notamment du cannabis. Mais aussi, l'usage du cannabis est devenu rapidement récréatif ou toxicomane dans les années 80, en particulier en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest, suivant en cela l'exemple du monde occidental. C'est d'ailleurs l'existence même de vastes marchés internes de consommation de marijuana qui a induit la culture locale de cannabis.

Parallèlement et malheureusement, l'Afrique évolue vers la polytoxicomanie. On consomme des amphétamines, des médicaments et produits psychotropes divers, mais également de l'héroïne, de la cocaïne et même du crack, en particulier au Sénégal, au Ghana, en Gambie et en Afrique du Sud. La consommation de ces drogues est en augmentation sur tout le continent.

L'usage d'amphétamines est assez répandu notamment en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe. Les drogues dures qui étaient auparavant consommées par les expatriés et la jeunesse africaine dorée notamment en raison des coûts, commencent à toucher aujourd'hui les populations des quartiers défavorisés.

A / Etude de la prévalence des drogues en Afrique subsaharienne

Différentes sources permettent d'avoir une bonne vision du taux de prévalence des différentes drogues dans un certain nombre de pays d'Afrique subsaharienne. Des études sur ce point ont été menées par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID).

La marijuana est la drogue illicite la plus consommée sur l'ensemble du continent. Selon le PNUCID, les consommateurs réguliers en Afrique seraient plus de 25 millions (5,8% de la population adulte, alors que la moyenne mondiale est de 3,4 %).

¹ TRIAY-KONE, « Drogue : péril blanc sur l'Afrique », Jeune Afrique Economie, octobre 1997.

L'usage de cannabis dans les pays industrialisés touche 8 à 10% de la population. Le taux de prévalence du cannabis était en 1998, de 7,4% au Canada ; aux Etats-Unis, il était légèrement supérieur à 12%. En Afrique subsaharienne, trois groupes de pays peuvent être distingués, suivant que leur taux de prévalence est supérieur, équivalent ou inférieur à celui des pays industrialisés¹.

Ainsi des pays comme le Ghana et le Sierra Leone se distinguent avec des taux de prévalence respectivement de 21% et 16%. Dans ces pays, l'usage du cannabis est très répandu. Au Ghana, un des pays les plus pauvres du monde, le prix du cannabis est bas, non seulement par rapport à celui pratiqué dans le monde occidental, mais aussi par rapport à celui de pays voisins comme la Côte d'Ivoire. Il faut dire que ce pays est également un gros producteur de cannabis d'Afrique de l'Ouest.

D'autres pays présentent des taux d'usage de cannabis équivalent à ceux des pays industrialisés, comme l'Afrique du Sud (7,1%), le Nigeria (8,7%), le Mali (7,8%) ,...

Enfin, il existe des pays d'Afrique subsaharienne dont le taux est bien inférieur, comme le Kenya (4%) ou la Tanzanie (2%). Dans ce dernier, la consommation de cannabis semble effectivement se maintenir dans un usage traditionnel. Les autorités estiment que l'herbe tanzanienne n'est pas exportée. La répression y est limitée, les champs ne sont pas détruits systématiquement car les policiers estiment que vu l'usage traditionnel, cela aurait pour effet l'augmentation des surfaces de cultures illicites et le détournement des consommateurs vers d'autres drogues.

En ce qui concerne l'usage de cocaïne, seuls le Nigeria (1%) et le Ghana (1,1%) présentent des taux élevés en Afrique subsaharienne². Pour se situer, il faut noter que, si le taux de prévalence de la cocaïne est de 0,7% au Canada, celui des Etats-Unis est beaucoup plus important avec 3%. Enfin quelques autres pays africains ont des taux de prévalence pour la cocaïne non négligeables, comme l'Afrique du Sud (0,3%), la Namibie (0,2%) ou le Kenya (0,1%).

En 1998, les taux d'usage d'héroïne étaient de 0,2% pour le Canada et 0,5% pour les Etats-Unis. Peu de pays d'Afrique subsaharienne présentent des taux du même ordre³ : le Nigeria (0,3%), Kenya (0,1%) et le Tchad (0,2%); seul le Ghana a un taux plus élevé avec 0,7%.

¹ Voir tableau « Taux de prévalence du cannabis » en annexe 2, p.75.

² Voir tableau « Taux de prévalence de la cocaïne » en annexe 2, p.76.

³ Voir tableau « Taux de prévalence de l'héroïne » en annexe 2, p.77.

B / Illustrations : situation dans deux pays en particulier.

Pour illustrer ces propos, observons la situation dans quelques pays en particulier.

Au Sénégal, les consommateurs de cannabis sont généralement les personnes démunies. 80% des toxicomanes ont entre 15 et 35 ans, 14% sont des jeunes de 15 à 24 ans. Selon un coordonnateur du Comité interministériel sénégalais de lutte contre la drogue, les enfants de 12 ans fument de plus en plus le cannabis. Quelques toxicomanes proviennent de la couche élevée de la société; ceux-ci consomment de la cocaïne, de l'héroïne et du crack qu'eux seuls peuvent se permettre du fait du prix élevé de ces stupéfiants à ce pays.

Cinq ans après l'ouverture de l'Afrique du Sud au monde extérieur, on observe que les grandes métropoles comme Johannesburg, Le Cap ou Durban, ont adopté les modes de consommation qui prévalent dans les pays occidentaux. La cocaïne (chlorhydrate de cocaïne et crack confondus) est devenue une substance très consommée même si l'association cannabis/Mandrax, baptisée *white pipe*, reste la drogue favorite des toxicomanes. Avec la culture « rave » qui s'est solidement enracinée dans le pays, la consommation d'ecstasy gagne la classe noire émergente et augmente à une vitesse alarmante. La consommation de LSD est au demeurant modeste. Les township restent fidèles à l'alcool, le *dagga* (cannabis) et le Mandrax. L'âge des consommateurs est source d'inquiétude, en effet, les adolescents sont de plus en plus touchés par ce phénomène qui envahit bon nombre d'établissements scolaires. Le succès de l'héroïne, notamment dans la région de Johannesburg et au Cap, semble indissociable du développement des polyconsommation. Les femmes sont particulièrement concernées, elles représentent près d'un tiers des consommateurs d'héroïne.

Comme on le voit, la situation n'est pas identique dans tous les pays d'Afrique subsaharienne, mais la tendance reste bien à l'augmentation de l'usage des drogues, dont l'éventail recouvre maintenant toutes celles usitées du monde occidental, et également à l'ouverture vers la polyconsommation.

IV / Place de l'Afrique subsaharienne dans la production mondiale de drogue

A ce point du développement, il paraît intéressant d'avoir une idée de la place que représente l'Afrique subsaharienne dans la production mondiale de drogue.

Si, dans les années 80, le problème des drogues n'apparaissait pas comme préoccupant en Afrique subsaharienne malgré un début de développement des cultures de cannabis, il est clair qu'il n'en est plus de même aujourd'hui.

Les années 80 ont vu l'extension des cultures de cannabis et corrélativement la mise en place de circuits de distribution, ainsi que la diversification des drogues consommées par les toxicomanes africains. Nous verrons dans le chapitre II que le trafic de drogues s'internationalise dans les années 90, renforçant par là même les productions locales de cannabis. L'offre plus abondante a induit à la suite, un développement de la consommation qui finit par recouvrir tous les types de drogues connues dans le monde occidental.

Comme nous l'avons vu précédemment, l'Afrique subsaharienne produit essentiellement du cannabis comme drogue illicite¹. Plus de 120 nations ont signalées la culture régulière de cette plante. Les principaux pays de production dans le monde sont pour l'herbe de cannabis, le Mexique, la Colombie, les Etats-Unis, les Antilles, l'Afrique du Sud et le Nigeria, pour la résine, le Maroc, les pays du croissant d'or (Afghanistan, Pakistan), l'Inde, le Liban et les Pays-Bas². L'*United Nations Office for Drug Control and Crime Prevention* (UNODCCP) estime à plus de 670.000 hectares dans le monde, les surfaces de cannabis cultivées ou à l'état sauvage.

Vis à vis de cette drogue, Interpol a déclaré que 22% de l'herbe de cannabis saisie dans le monde provenaient du continent africain. Même si la détermination de l'origine des saisies n'est pas forcément aisée, ce pourcentage doit approcher la réalité de la production d'herbe de cannabis sur le continent africain³. Par ailleurs, si les surfaces cultivées de cannabis sont deux fois plus étendues au Maroc qu'en Afrique du Sud (source OGD), le royaume chérifien produit le *kif* en majorité sous forme de résine cannabis contrairement aux pays d'Afrique subsaharienne qui produisent plutôt de l'herbe.

¹ Le khat n'étant pas ici considéré comme illicite.

² Source : site Internet des douanes françaises.

³ Loi des grands nombres.

En prenant en considération l'ensemble des éléments précédents, il est possible de déduire que la production de cannabis (herbe et résine) en Afrique subsaharienne représente entre 12 et 18% de la production mondiale.

Ainsi avec environ 15% de la production mondiale de cannabis, l'Afrique subsaharienne a encore une place toute relative dans cette activité ; elle ne fait clairement pas partie des premiers producteurs de haschisch comme l'Afghanistan, le Pakistan ou ... le Maroc.

Toutefois, l'accroissement des surfaces cultivées de cannabis se poursuit en Afrique subsaharienne. En effet, l'UNODCCP indique dans son rapport de l'année 2000 que les saisies de marijuana en provenance d'Afrique de l'Est et du Centre avaient augmenté de 15% au cours de la décennie 90. Même si les activités de trafic international continuent à s'y développer, cet élément indique clairement que l'augmentation de la production de cannabis se confirme.

Chapitre 2 : Trafics de drogue en Afrique subsaharienne

Les commerces illicites de drogue et d'armes qui vont souvent de pair, représentent annuellement plusieurs centaines de milliards de dollars, soit largement plus que la dette extérieure de l'Afrique. L'ONU estimait en 2000 que les revenus du trafic de stupéfiants atteignaient 400 milliards de dollars par an, soit 8 % du commerce international.

En Afrique subsaharienne, le développement d'une demande locale de drogues a induit naturellement la mise en place de réseaux informels dans un premier temps, puis d'organisations structurées. Ainsi des réseaux nigériens, ghanéens ou encore sud-africains se sont développés. Parallèlement au trafic local ou régional, ces groupes participent au trafic international de drogue avec des flux entre les continents asiatique, américain et européen. Selon une étude du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), les organisations criminelles utilisent maintenant les pays africains comme plaque tournante du trafic international de drogues. En outre, elles favorisent de plus en plus la production et la consommation de drogues illicites ainsi que le blanchiment d'argent sur le continent.

I / Situation générale et évolution des trafics de drogue

Dans son rapport annuel, paru en février 2001, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) écrit à propos de l'Afrique subsaharienne : « Fort de leur expérience dans le domaine de la contrebande de cannabis et d'héroïne, les "organisations criminelles" ouest-africain(e)s de la drogue recherchent activement de nouveaux contacts en Amérique latine et étendent le trafic de cocaïne à l'ensemble de la sous-région de l'Afrique subsaharienne ». Cette présentation montre que le continent africain ne constitue plus une exception dans le domaine du trafic international des stupéfiants.

L'Afrique subsaharienne a paru longtemps rester en marge des phénomènes de type «cartels» colombiens de la cocaïne ou «route des Balkans» pour l'héroïne. Il a fallu attendre le début des années 1990 pour que l'on s'aperçoive qu'elle commençait à être utilisée comme plaque tournante de transit par les organisations criminelles internationales¹. Il ne s'agissait en fait que d'un saut qualitatif dans les trafics, des centaines de petits passeurs africains, avaleurs de boulettes d'héroïne et de cocaïne, ayant été arrêtés dans les années 90 un peu partout dans le monde.

La situation est aujourd'hui suffisamment grave pour que les pays africains représentés à la Convention internationale des stupéfiants, qui s'est tenue à Vienne en mars 2001, réclament aux Nations unies d'accomplir un effort exceptionnel en faveur de la région.

En Afrique subsaharienne, les cultures de cannabis destinées à alimenter les marchés locaux connaissent pratiquement partout un développement exponentiel, comme nous l'avons vu précédemment. La production de cannabis est dans certains pays excédentaire par rapport à la demande locale, ces surplus sont alors dirigés vers l'Europe voire les États-Unis.

L'Afrique subsaharienne constitue également un marché de consommation non négligeable de quasiment toutes les drogues. Il est approvisionné par une multitude de petits réseaux.

Les trafiquants utilisent aussi les routes terrestres, maritimes, aériennes d'Afrique subsaharienne pour faire transiter, à destination de l'Europe et des États-Unis, du cannabis et de l'héroïne, en provenance notamment d'Asie du Sud-Ouest, et de la cocaïne en provenance d'Amérique latine².

¹ La saisie au Nigeria, fin de 1993, de près de 300 kilos d'héroïne en provenance de Thaïlande est un exemple significatif.

² Voir la carte du monde des pays producteurs et des circuits de la drogue, en annexe 1, p70.

II / Les filières et les flux

A / Les flux illicites du cannabis

Nous savons que la plus grande partie de la production du cannabis est destinée au trafic local ou régional. Toutefois de nombreux pays en particulier le Nigeria, le Ghana, le Cameroun, la RDC et certains pays d'Afrique australe, exportent une part croissante de leur production en Europe. Ce cannabis africain transite par les principaux ports de l'Afrique de l'Ouest: Lagos (Nigeria), Dakar (Sénégal) et Abidjan (Côte d'Ivoire).

Les ports d'Afrique de l'Est constituent quant à eux, une voie de transit maritime pour le haschisch en provenance d'Asie du Sud-ouest. La résine de cannabis destinée au marché européen provient essentiellement du Pakistan et de l'Inde. Ainsi 40 tonnes venant du Pakistan ont été saisies à Maputo (Mozambique) en 1995 et plus récemment, plus de 19 tonnes originaires d'Inde ont été découvertes au Kenya. Toutefois, les ports d'Afrique de l'Ouest semblent de plus en plus utilisés ces dernières années pour ce transit de cannabis vers l'Europe. Dans ces ports, les responsables des douanes ou les administrations portuaires sont soudoyés.

On note aussi l'utilisation des ports du Cap Vert et du Sénégal par les trafiquants de *kif* marocain, comme points de transit et de réexpédition vers l'Europe.

B / Les flux illicites d'héroïne

Dans les années 80, Interpol s'est aperçue que l'Afrique subsaharienne commençait à être utilisée comme voie de transit pour l'héroïne asiatique destinée à l'Europe et à l'Amérique du Nord. Cet approvisionnement à partir de l'Asie du sud-est et du sud-ouest se poursuit et s'appuie sur l'existence de liaisons aériennes régulières.

Partant de Karachi, de Bombay ou de Bangkok, les trafiquants transitent par l'Afrique de l'Est (Ethiopie et Kenya), l'Afrique centrale (Zaïre) ou l'Afrique de l'Ouest (Nigeria, Ghana). Dès le début des années 1980, des trafiquants nigériens ayant avalé des boulettes d'héroïne ont été arrêtés, soit à l'aéroport de Lagos, soit dans ceux des pays européens ou des États-Unis. Un nombre important de ressortissants nigériens et d'autres pays d'Afrique subsaharienne sont d'ailleurs détenus à Bangkok pour trafic d'héroïne ou de *brown sugar*.

Au début des années 90, l'accroissement du trafic d'héroïne par des réseaux Ouest africains à destination des États-Unis a été confirmé par des saisies d'héroïne sur des

centaines de passeurs nigériens ou ghanéens. Ces derniers étaient souvent installés à New York ou Baltimore comme étudiants. Dans le même temps, un tiers de l'héroïne interceptée en Europe avait transité par l'Afrique subsaharienne¹.

De manière générale, qu'il s'agisse d'importation d'héroïne pour la demande locale ou d'opérations de transit vers l'Europe ou les USA, la voie aérienne est largement la plus utilisée.

C / Les flux illicites de cocaïne

Le trafic mondial de cocaïne est contrôlé par les cartels sud-américains qui opèrent en étroite collaboration avec les milieux du crime organisé en Europe ou aux Etats-Unis. Les premiers signes de pénétration de la cocaïne en Afrique subsaharienne ont été observés à partir de 1986. Des trafiquants nigériens ou ouest africains sont allés chercher en Amérique du Sud de la cocaïne pour les marchés européens. Ils ont en fait « profité » de l'augmentation de l'offre de cocaïne colombienne en Europe. Les marchés intérieurs africains ont ainsi été également fournis, y compris le marché sud-africain à partir de 1994.

Les circuits partent des zones aéroportuaires brésiliennes comme Sao Paulo ou Rio de Janeiro pour Lagos. La capitale nigérienne est alors le centre d'où s'effectue la redistribution vers les différentes régions d'Afrique subsaharienne ou à destination de l'Europe. Ce trafic s'est prolongé à d'autres capitales d'Afrique subsaharienne comme Abidjan, Dakar, Cotonou, Lomé ou Niamey, qui sont utilisées comme zones de transit. Tirant parti de l'ouverture de l'Afrique du Sud et du cortège de libertés s'y rattachant, les organisations criminelles utilisent Johannesburg pour accroître la distribution de cocaïne en Afrique australe. Il est toutefois difficile de faire la part de ce qui est destiné au marché intérieur ou de ce qui est réexporté.

Les méthodes utilisées par les passeurs de cocaïne ou d'héroïne sont semblables, elles se sont plus au moins sophistiquées en fonction des aléas rencontrés. La technique du tir groupé a été une des premières à être utilisée. De nombreux passeurs sont envoyés à bord du même appareil afin de réduire le risque de saisie de la quantité totale de drogue transportée. L'emploi de leurre est intéressant ; la présence d'un ou plusieurs individus à l'attitude volontairement suspecte détourne ainsi l'attention des forces de police des véritables passeurs. L'utilisation de

¹ Michel Pipelier, Stratégie de la coopération française, in « Les drogues en Afrique subsaharienne », OGD, Ed. KARTHALA et UNESCO, 1998.

plusieurs passeurs agissant par relais permet de brouiller les pistes, tout comme le fait de voyager avec une fausse identité permet d'éviter d'attirer les suspicions policières vis à vis d'une nationalité particulière (nigériane par exemple). Enfin, les passeurs peuvent être surveillés par une personne haut dessus de tout soupçon ne transportant pas de drogue.

Notons finalement une nouvelle tendance particulièrement suivie par Interpol depuis le milieu des années 90. Il s'agit de l'expédition de cocaïne ou d'héroïne par voie postale. En Afrique de l'Ouest, plus de 46 kilogrammes de cocaïne et plus de 15 kilogrammes d'héroïne ayant suivis ce mode d'expédition ont été saisis en 1996.

D / Les flux illicites de substances psychotropes

Pour Interpol, ce trafic est essentiellement alimenté par des détournements opérés à partir de circuits licites de distribution de produits pharmaceutiques. Au moyen de documents censés provenir de services sanitaires africains, les trafiquants passent commande en grande quantité de substances psycho-actives. Ainsi en 1996, des trafiquants guinéens ont pu soumettre un certificat d'importation pour 2.400.000 comprimés d'éphédrine à une firme de Bombay (Inde). Plusieurs tonnes d'une contrefaçon de secobarbital d'origine européenne ont également été « déversées » en Afrique subsaharienne. L'Afrique de l'Ouest a connu pendant de nombreuses années un trafic d'amphétamines provenant de Bulgarie. Malgré l'arrêt des expéditions bulgares en 1987, le trafic se poursuit, visiblement approvisionné par d'autres sources. Enfin, la méthaqualone fabriqué en Inde a longtemps inondé le marché sud-africain où elle est connue sous l'appellation Mandrax. Aujourd'hui, l'importation de cette substance est en diminution, suite au développement de sa production dans plusieurs pays d'Afrique australe.

III / Les principaux groupes de trafiquants des réseaux d'Afrique subsaharienne

Différents groupes de trafiquants sont à la tête de ces trafics. On distingue habituellement en fonction des nationalités, quatre réseaux types de trafiquants africains. L'un d'eux est constitué des réseaux de trafiquants du Maghreb qui ne seront pas présentés ici.

En étudiant les arrestations effectuées lors de la découverte de stupéfiants, on peut observer que ces réseaux de trafiquants se constituent par affinités linguistiques ou géographiques.

A / Les réseaux de trafiquants nigériens, ghanéens et libériens

Les trafiquants nigériens et ghanéens dominent le trafic d'héroïne de cocaïne. La structure du trafic mise au point par ces groupes est caractérisée par un schéma qui se perpétue : l'importation à Lagos ou Accra de quantités considérables de ces drogues, suivie d'une réexportation vers des marchés extérieurs.

Le rapport 1995 de l'OGD indique que les réseaux nigériens alimenteraient en drogue 35% du marché d'Europe de l'Ouest et au moins 25% du marché nord-américain. Selon l'Organisation mondiale des douanes (OMD), les trafiquants nigériens ont été impliqués dans 1.200 affaires dans le monde entre 1991 et 1995, ce qui démontre leur importance. Se sachant l'objet d'une grande vigilance de la part des services de répression, les trafiquants nigériens ont recruté à partir du milieu des années 1990 des passeurs parmi les ressortissants des autres pays d'Afrique, en particulier au Sénégal, et même parmi les populations blanches des milieux défavorisés européens, de l'Ouest comme de l'Est. Désormais, ils dirigent leurs réseaux sans prendre de risques.

On a d'abord pensé que les filières nigériennes avaient surtout des bases familiales ou claniques. En fait, selon des sources notamment américaines, il existerait au Nigeria ce que l'on peut appeler une véritable mafia. Des « barons de la drogue » seraient soutenus par des complices, lesquels disposeraient à leur tour de leur propre cercle de passeurs. Ce schéma se retrouverait également dans l'organisation des réseaux nigériens aux États-Unis. Pour investir cet état fédéral, plus gros « consommateur d'héroïne » dans le monde, les réseaux africains à dominante nigérienne et ghanéenne déploient des trésors d'imagination. Ils ont recours à des passeurs multiples, souvent des Blancs, passant par le Canada ou les Iles Vierges, et plus récemment par Hawaï, considérée comme une nouvelle plaque tournante de l'héroïne. Comme c'est déjà le cas en Afrique, on signale

que l'activité des groupes nigériens aux Etats-Unis s'étend aussi à d'autres formes de criminalité : fraudes bancaires, fraudes à l'assurance, trafic d'armes ou de véhicules volés et utilisation frauduleuse de moyens de paiement comme les cartes de crédit ou les chèques de voyage.

De même, les Nigériens sont bien implantés dans la plupart des pays de l'Est. Leurs « têtes de pont » sont le plus souvent des étudiants boursiers des régimes communistes restés sans ressource à partir des bouleversements politiques consécutifs à la chute du mur de Berlin.

Menée par les polices européennes en 1995 et 1996, l'opération Tonga a montré qu'il existe des liens entre les mafias colombiennes, la Camorra napolitaine et des réseaux nigériens. Les criminels nigériens ont aussi récemment trouvé d'autres terrains de chasse : ils font de plus en plus affaire avec la mafia russe. En conséquence, les trafiquants nigériens sont les seuls groupes africains autochtones à figurer sur les tablettes des organismes de répression des pays industrialisés, aux côtés des organisations criminelles agissant au plan international, des réseaux colombiens, chinois, turcs, pakistanais ou, plus récemment, albanais du Kosovo.

Les activités de ces groupes se sont étendues à d'autres ressortissants de la sous-région en particulier les Ghanéens et également les Libériens.

B / Les réseaux de trafiquants tanzaniens et kenyans

Les trafiquants d'Afrique de l'Est sont moins « anciens » que les groupes précédents mais ont suivi leur exemple.

Les groupes originaires de la Tanzanie opèrent entre les régions de production d'héroïne d'Asie du sud-ouest, en particulier le Pakistan, et l'Europe du Nord (Norvège, Danemark, Suède). La Turquie et la Grèce servent souvent de zones de transit dans ces « affaires ».

Les trafiquants kenyans acheminent dans leur pays de l'héroïne venant d'Asie du Sud-Est (Thaïlande) souvent par des vols directs. Ces kenyans exportent alors la drogue vers la France et le Danemark. Des groupes kenyans s'occupent aussi de l'expédition du khat produit dans la région. Différentes routes sont utilisées¹ : les voies terrestres pour les pays ou zones limitrophes, les voies aérienne pour Mogadiscio (Somalie) ou l'Europe où un vrai marché s'est développé de part la présence de réfugiés somaliens et éthiopiens. Ce trafic de khat emprunte également le port de Mombassa.

¹ Voir la carte des routes du Khat au Kenya en annexe 1, p. 71.

C / Les réseaux de trafiquants sud-africains

Si les trafiquants nigériens sont bien présents en Afrique du Sud, la focalisation du South African Narcotics Bureau (SANAB) dans la répression de ces groupes occulte la montée en puissance d'organisations locales. Certes la présence importante d'immigrés nigériens dans ce pays¹ a permis la constitution de solides groupes de trafiquants de cette nationalité. Ces derniers paraissent effectivement dominer le marché local de la cocaïne et du crack. A Johannesburg par exemple, la plupart des lieux de vente et de consommation de cocaïne ("crackhouses") sont effectivement contrôlés par des nigériens. Mais des groupes de sud-africains blancs sont aussi présents dans ce trafic de cocaïne et approvisionnent des discothèques à Johannesburg et Pretoria. Des groupes de trafiquants sud-africains importent aussi de l'héroïne en provenance d'Asie du Sud-Est pour leur marché intérieur mais également pour les marchés illicites du Royaume-Uni et des Etats-Unis.

En fait, le trafic intra-régional en Afrique du Sud est dominé par les trafiquants sud-africains très actifs dans l'écoulement du cannabis et de substances psychotropes. De nombreux gangs de métis sont présents dans les townships et se sont principalement attribué le contrôle du marché du Mandrax. On estime leur nombre à près de 400 groupes totalisant 80.000 membres.

Tout porte à craindre aujourd'hui, que l'Afrique du Sud devienne l'une des principales plaques tournantes du trafic de nombreuses drogues².

A coté de ces groupes de trafiquants, de nouvelles bandes naissent un peu partout en Afrique subsaharienne, attirées par l'appât du gain et les sources multiples d'approvisionnement.

IV / La criminalité « expatriée »

Il existe également en Afrique subsaharienne des organisations liées soit à des ressortissants d'origine étrangère ayant acquis la nationalité d'un pays africain, soit à une criminalité « expatriée ».

¹ L'Afrique du Sud compte entre 50.000 et 100.000 immigrés nigériens.

² Voir la carte des voies d'importation de la cocaïne et du Mandrax en Afrique du Sud en annexe 1, p. 74.

Ainsi, les Libanais en Afrique de l'Ouest et les Indo-pakistanaïens en Afrique de l'Est sont particulièrement actifs dans le trafic de drogue ainsi que d'autres opérations illicites.

En Afrique du Sud, des branches des mafias italiennes, russes ou encore israéliennes opèrent. Les rapports de l'OGD pour les années 1997, 1998 et 1999 fournissent de nombreux exemples de cette criminalité « expatriée ».

Les services anti-mafias sont convaincus que la Cosa Nostra est solidement implantée en Afrique du Sud depuis au moins 1996. Les activités de cette organisation criminelle vont du blanchiment d'argent avec des sociétés écrans et des achats immobiliers, au trafic de drogue, en particulier de cocaïne en collaboration avec des colombiens. Les noms de plusieurs « parrains » émergent dans différentes régions sud-africaines. Pour la région du Cap, il s'agit de Vito Palazzolo, ancien banquier de la « Pizza Connection ». Aujourd'hui citoyen sud-africain, Palazzolo dirige ses activités dont une partie est légale, depuis son luxueux ranch de Franschhoek. Il semble être également en liaison avec des gangs des townships du Cap, en particulier les Hard Livings de Rashied Staggie. Arrêté deux fois en 1999, il doit faire face à des poursuites pour avoir frauduleusement obtenu la nationalité sud-africaine... Il pourrait toutefois être extradé vers l'Italie qui le recherche activement. A Johannesburg également, le un homme d'affaire sud-africain d'origine italienne est présumé être un « capo » de la région.

En 1999, une lutte sanglante a eu lieu à Johannesburg au sein de la mafia israélienne qui constitue aussi un groupe actif dans le trafic de drogue et le commerce illicite de diamants en Afrique du Sud. Le « parrain » Shai Avissar a été exécuté par ses propres lieutenants. La police suppose qu'il était le correspondant de Yossi Hariri, chef du gang Ramat Amidar, un puissant groupe criminel en Israël.

En fait, de nombreuses affaires judiciaires ont confirmé la multiplicité des groupes de trafiquants « expatriés » en Afrique australe, y compris d'origine russe.

2^{ème} Partie : Facteurs explicatifs des trafics de drogue

Contrairement à ce que l'on observe dans des pays comme la Colombie ou la Birmanie, les drogues n'apparaissent pas comme une des causes majeures des difficultés que connaissent de nombreux pays d'Afrique sub-saharienne. Elles en sont plutôt une des conséquences.

Les drogues jouent un rôle non négligeable dans les conflits qui se déroulent en Afrique sub-saharienne. En particulier, l'argent issu de ces trafics apparaît comme un des facteurs de prolongation des conflits, aux côtés du pétrole et des diamants.

La mondialisation et la libéralisation des économies induisent de nombreux problèmes institutionnels, sociaux et économiques qui, bien plus que n'importe où dans le monde, sont à l'origine de l'aggravation de la situation en matière de drogue. Le retrait de l'Etat, la crise économique et agricole et l'exode rural en sont certainement des facteurs déterminants.

Chapitre 1 : Les conflits comme facteur explicatif

Il semble que les rapports entre drogue et conflits soient antérieurs à la mise en place de la prohibition des drogues au début du XX^{ème} siècle. Ainsi, les historiens insistent sur le rôle joué par le cannabis pour la guérilla menée au Proche-Orient par la secte de Hachichin (« Assassins ») du XI^{ème} au XIII^{ème} siècle. Des multiples événements de cette nature confirment en fait la permanence du lien entre les conflits et les drogues. Cette permanence a plusieurs explications.

Ces liens peuvent être de nature économique : la valeur de certaines plantes était autrefois liée à leur rareté ou à un monopole commercial, aujourd'hui elle semble résider en partie dans leur interdiction. Un autre aspect évident liant conflits et drogues provient des effets psychosociologiques que ces dernières peuvent avoir sur les combattants. Les chefs de guerre peuvent donc y voir une véritable arme, qui malheureusement induit des conséquences durables sur les consommateurs "forcés" et les trafics.

I / Les conflits comme origine même des trafics

A / Source de financement des conflits

La chute du mur de Berlin (1989) et l'éclatement de l'Union soviétique (1991) ont mis fin à l'existence d'un monde bipolaire où l'Afrique avait pu apparaître comme un des rares champs d'affrontement possibles.

Malheureusement, ces évènements n'ont pas fait disparaître les conflits locaux en Afrique subsaharienne¹. Bien au contraire, on a découvert que leur prétextes idéologiques² cachaient le plus souvent des affrontements d'une autre nature, de type ethnique ou religieux. Comme les belligérants ne pouvaient désormais plus compter sur des financements de l'un des deux « blocs », ils ont dû rechercher des ressources économiques alternatives. Ainsi des trafics en tous genres se sont développés, comme le trafic de diamants, de métaux stratégiques, d'ivoire ou encore de drogues³.

Finalement, la fin de l'antagonisme des blocs au début des années 1990 a favorisé l'émergence de trafics permettant aux conflits existants de se poursuivre, voire l'éclosion de nouvelles crises. En se rappelant que la fin des années 80 se place dans un contexte de développement de la production de cannabis et d'internationalisation du trafic de drogue en Afrique subsaharienne, il est clair que ces circonstances de conflits non financés par des états extérieurs n'ont pu que renforcer lourdement cette tendance. En fait, la corrélation temporelle entre cette nouvelle situation pour les conflits et l'explosion de drogues en Afrique subsaharienne existe clairement.

Depuis dix ans, la drogue a ainsi participé au financement de plusieurs des guerres qui se sont déroulées en Afrique subsaharienne. Parmi la trentaine de conflits locaux dans le monde qui se sont déroulés dans les années 1990 et dans laquelle la présence de la drogue est avérée, treize se situent bien au Sud du Sahara : Angola, RDC, Congo, Sénégal, Liberia, Sierra Leone, Guinée-Bissau, Soudan, Ouganda, Rwanda, Somalie, Tchad et Comores⁴. Dans ces conflits, la drogue constitue le nerf de la guerre, seule ou parfois avec d'autres trafics.

¹ Voir « Carte politique de l'Afrique et principaux conflits des années 90 » en annexe 1, p. 69.

² combat pour le socialisme, la libération nationale, anticommunisme...

³ RUFFIN Jean Christophe, *Economie des guerres civiles*, Hachette/Pluriel, Paris, 1996.

⁴ LABROUSSE Alain, « L'Afrique subsaharienne face aux défis des drogues », op. cit. p. 9.

B / Degré d'implication des groupes armés dans l'économie de la drogue

Le rôle joué par les drogues répond donc à la nécessité pour les belligérants de ne compter désormais que sur leurs propres forces. Un certain nombre de modalités caractérisent ce type de commerce illicite.

A chacune de étapes du processus, production, transformation et commercialisation des drogues, les marges bénéficiaires sont de plus en plus conséquentes ; c'est l'accumulation des profits. Pour des drogues dures comme l'héroïne ou la cocaïne, le prix entre le producteur et le consommateur est multiplié par un facteur moyen de 2000. Certes, pour la principale production illicite de drogue en Afrique subsaharienne, ce facteur est moins important mais il reste conséquent ; il varie de 100 à 200, en fonction des pays africains. De plus, il convient de remarquer que contrairement à l'héroïne ou la cocaïne, l'aspect "transformation" du produit est très faible et surtout ne nécessite aucun investissement particulier. La rentabilité du cannabis n'est donc plus à démontrer. Chacune des étapes constitue ainsi « un lieu d'accumulation du pouvoir, de la force militaire car quand il y a des surplus, on peut nourrir des soldats » selon le sociologue Alain Joxe¹.

La deuxième modalité consiste en un troc, des armes contre de la drogue. Elle peut être classique ou peut se réaliser par l'utilisation des réseaux de distribution de la drogue pour l'acheminement des armes. Bien que plus singulière, la troisième modalité est très répandue. Le vendeur offre à son « clients » à la fois des armes et de la drogue. L'escalade des profits sur la vente de la drogue donne une certaine garantie au vendeur initial puisque le client disposera de l'argent nécessaire pour payer les armes après la revente de la drogue au détail par exemple. Ces trois modalités de commerce des drogues illicites entrent en jeu dans les différents niveaux de financements des conflits. En Afrique subsaharienne, deux niveaux se rencontrent principalement.

On relève en premier lieu le financement des groupes armes par l'impôt sur les cultures illicites prélevé auprès des paysans. Toutefois, sous peine de n'être qu'une simple prédation qui entraînera un rejet de la base sociale recherchée par les guérillas, il faut qu'il y ait un échange de service. Ainsi les rebelles assureront aux producteurs de drogue illicite une protection contre les incursions des forces de l'ordre établi, les abus des commerçants ou encore les délinquants opportunistes. Nous verrons que c'est le cas par exemple de la rébellion en Casamance.

¹ « Narco-stratégie : de l'île de la Tortue à l'espace mondial » in "La planète des drogues", Editions du Seuil, Paris, 1993, pp 221-273.

Pouvant s'ajouter ou non au précédent niveau, le second concerne les aspects commerciaux de la drogue. Il s'agit de l'impôt payé par trafiquants sur la drogue considérée comme marchandise ; en quelque sorte, une T.V.A levée par les groupes armés. Ce deuxième niveau de financement est souvent plus rentable que le premier, toutefois il a pour inconvénient de lier la guérilla aux réseaux criminels. Le risque est alors de voir certains rebelles glisser purement et simplement dans la délinquance. Si cela se généralise, le mouvement perd son « âme » et ce qui peut stigmatiser des énergies extérieures à la région où il opère, entraînant parfois sa perte. Ce deuxième niveau de financement se réalise également lorsque les guérilleros assurent eux-mêmes la commercialisation du produit illicite.

S'il existe bien d'autres niveaux de financement des conflits par la drogue, ils ne semblent pas avoir cours en Afrique subsaharienne.

C / L'impôt sur les cultures de cannabis

En Afrique subsaharienne, la participation de la drogue aux conflits se situe essentiellement au niveau des cultures de cannabis car elle représente l'essentiel de la production illicite de drogue.

L'exemple le plus probant est celui du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC), rébellion dioula du Sénégal. C'est avec la création en 1982 de la branche armée du mouvement, Attika, que, selon des observateurs de l'OGD, la perception de l'impôt sur le cannabis s'est mise en place. Au départ, les revenus des familles de combattants cultivant le cannabis (appelé *yamba*) fournissaient la source essentielle du soutien à la rébellion. Celle-ci, selon le schéma classique, apporte en retour une protection et une certaine aide dans la commercialisation de leur production. Toutefois, rapidement des prélèvements forcés ont été opérés sur des paysans appartenant à d'autres ethnies.

Cet impôt représente un financement conséquent dont on peut essayer d'évaluer l'ordre de grandeur. En 1995, les gendarmes sénégalais ont mené d'importantes opérations au cours desquelles près de 300 tonnes de cannabis sur pied ont été saisies ou détruites. Pour un prix moyen de 300 à 400 francs français payés au paysan pour un kilogramme de *yamba*, cela représente autour de 80 millions de francs de perte. En estimant que ces opérations n'ont pas touchées plus d'un quart des cultures et que le taux de prélèvement du MFDC ne dépasse pas

10%, cette source de financement représente plusieurs dizaines de millions de francs pour la rébellion¹.

Grâce à cette manne financière, le MFDC a pu entretenir des soldats et se fournir des armes en particulier auprès de la Guinée Bissau, souvent qualifié d'état contrebandier. En juin 1998, des affrontements violents ont opposés les mutins du général MANÉ, ex-chef d'état major, aux troupes régulières bissau-guinéennes aidés d'un contingent sénégalais de plus de 1.000 hommes. La raison de ces évènements résidait dans la suspension dudit général après la découverte d'un trafic d'armes qu'il avait « couvert », entre certains officiers de l'armée bissau-guinéenne et les indépendantistes du MFDC. Les armes étaient payées avec de la marijuana. De façon incidente, on voit que les conflits existants peuvent facilement s'étendre aux pays voisins, surtout quand une même ethnie est impliquée de part et d'autre.

Enfin, les profits réalisés par les rebelles casamançais sont une des explications de la perpétuation du conflit. Certains groupes habitués à vivre de cette ressource illicite ont ainsi refusé de souscrire aux accords passés à diverses reprises entre le gouvernement et direction du mouvement.

Ce type de schéma casamançais se produit dans d'autres régions d'Afrique subsaharienne.

La situation se retrouve au Soudan dans des zones mal contrôlées par le pouvoir central comme les provinces du Darfour et du Bedja, où des tribus sont en lutte contre le pouvoir islamiste. Ce dernier pratique des campagnes d'éradication des cultures de cannabis dans ces zones pour supprimer une ressource financière à ces tribus. Mais surtout, le gouvernement soudanais cherche à « plaire » au PNUCID qui approuve cette politique, en espérant avant tout obtenir un relâchement de la pression américaine. La situation géopolitique est délicate dans la région du Bedja car les peuplades bedja en rébellion disposent, au delà des frontières est soudanaises, de bases arrières en Erythrée. Ce pays semble également leurs fournir des armes et entraîner les guérilleros. Vu l'implication de l'Erythrée dans le trafic de drogue, les tribus bedja ont fini par être directement impliquées dans ces activités.

¹ FALL Madior, « Les agriculteurs casamançais prennent goût au cannabis », *Courrier international*, n°387, avril 1998, page 30.

Dans la région du lac Tchad, le mouvement du développement démocratique (MDD) se finance sur une importante zone de culture de cannabis.

Cette « taxe » sur la récolte de cannabis est également pratiquée par les groupes armés qui s'affrontent régulièrement au Congo-Brazaville.

D / Le prélèvement sur la commercialisation des drogues

Le deuxième niveau de financement des conflits se situe non plus sur les paysans producteurs mais sur la commercialisation des drogues.

Plusieurs variantes de ce type de financement existent. Tout d'abord, les rebelles peuvent taxer la production qui transite sur le territoire qu'ils contrôlent. Le cas de la Somalie vis à vis du khat illustre parfaitement cela, même s'il est déjà ancien. Les chefs de guerre somaliens qui s'affrontaient, profitaient de l'importation quotidienne d'environ 10 tonnes de khat en provenance du Kenya et d'Ethiopie. La taxation s'effectuait par les différentes factions sur les chargements qui transitaient entre les aéroports et les marchés de Mogadiscio. Les bénéfices de cette taxation étaient élevés, ils pouvaient représenter des sommes supérieures à une dizaine de millions de francs par an.

Dans la deuxième variante de ce niveau de financement, le mouvement de rébellion se charge complètement du processus de commercialisation. Cela a été le cas au Libéria avec le mouvement de Charles Taylor.

Pour financer la guerre menée par le Front patriotique national du Libéria (FPNL), Charles Taylor a d'abord dirigé des trafics d'or et de diamants dans le comté de Lofa (nord-est du Libéria près du Sierra Leone). Cette région qu'il contrôlait disposait en effet de nombreuses mines d'or et de diamant. Après l'échec de l'invasion du Sierra Leone, le FPNL a été délogé du comté de Lofa en 1991 par l'ULIMO, une autre faction armée du pays. Cherchant des financements alternatifs, ce chef de guerre s'est tourné bien évidemment vers le trafic de cannabis à partir des régions productrices qu'il contrôlait, du mont Nimba à la frontière guinéenne jusqu'au centre du pays. Pour l'exportation de la marijuana, Charles Taylor a utilisé le port de Buchanan, au sud de Monrovia, qui était sous sa coupe de 1990 à 1992. Le port de San Pedro en Côte d'Ivoire lui était également permis grâce au gouvernement ivoirien, démontrant là encore comment les conflits peuvent étendre leur influence. Dans ces ports, selon

certaines témoignages, des cargos débarquaient des containers d'armes et embarquaient des marchandises comme du bois précieux dans lequel du cannabis était dissimulé. Les partenaires du FPNL étaient des commerçants contrebandiers libanais ou grecs. Finalement, cette source importante de financement a permis à Charles Taylor de parvenir au pouvoir au Liberia.

La guerre au Libéria a eu des prolongements dans d'autres pays, notamment au Sierra Leone. Dans ce pays, la situation est semblable à celle du Liberia. Depuis près de 10 ans, des pierres non taillées extraites de mines contrôlées par les rebelles financent la violente campagne du Front uni révolutionnaire (RUF), qui cherche à s'emparer du pouvoir dans ce pays riche en diamants. Aux termes de l'accord de paix de 1999, le RUF, avait accepté de rendre au gouvernement le contrôle des zones diamantifères et le chef du RUF, M. Foday Sankoh, devait faire partie d'un gouvernement intérimaire d'unité nationale. En mai 2000, les guérilleros du RUF ont préféré raviver le conflit plutôt que de céder les zones diamantifères aux forces de maintien de la paix de l'ONU. Le 5 juillet, le Conseil de sécurité a interdit toutes les ventes de diamants en provenance de la Sierra Leone, sachant que le Liberia était un intermédiaire majeur de la contrebande des diamants du RUF. Ce mouvement rebelle a été amené à diversifier ses sources de financement en s'impliquant dans le trafic de drogue.

Une situation similaire semble se développer en RDC où des forces militaires étrangères occupent des zones diamantifères, mais également des régions où le cannabis zaïrois est cultivé.

Si le trafic de drogue transitant par voies maritime ou aérienne échappe généralement aux groupes armés, ce n'est pas le cas lorsqu'il se développe un marché local de consommation. Les chemins d'approvisionnement en drogue dure deviennent alors rapidement une source de profit pour les révoltes. Ainsi, depuis la reprise des hostilités en 1992, les rebelles de l'Union nationale pour l'indépendance de l'Angola (UNITA) contribuent à alimenter les marchés sud-africain et zambien de cocaïne. Ainsi Jonas Savimbi, chef de l'UNITA, bénéficiait d'autres rentrées financières que celles provenant de l'exploitation de mines de diamants et leur trafic. La cocaïne circulant dans les réseaux de l'UNITA provenait d'Amérique du Sud via le Brésil. De nombreux aéroports hors d'Angola sont utilisés dans ce trafic par l'UNITA, en particulier celui de Lanseria en Afrique du Sud qui paraît être un des points d'entrée les moins contrôlés.

La faiblesse des saisies de cocaïne en Angola montre que visiblement les ports et aéroports tenus par les forces gouvernementales participent aussi à ce trafic de drogue...

Nous remarquons dans le cas des quatre derniers pays évoqués qu'il pourrait y avoir un lien entre trafic de diamant et drogue.

Enfin, notons que le Mandrax, une des rares drogues de synthèse fabriquées en Afrique sub-saharienne, a été également à l'origine de financement de groupes armés, en particulier le très radical Pan Africanist Congress (PAC) basé en Tanzanie¹. Les cheminements de cette substance suivaient les routes empruntées par ce groupe de métis anti-apartheid lors de leurs infiltrations en Afrique du Sud.

II / Les conflits comme facteur aggravant de la consommation et du trafic de drogue

A / La drogue, soutien des combattants

Les effets psychophysiologiques des drogues sur les combattants constitue le deuxième lien entre drogues et conflits.

Indubitablement, ces effets psychophysiologiques peuvent stimuler l'ardeur du guerrier au combat et le rendre inconscient du danger. Ils peuvent également effacer, après la bataille, les douleurs des blessures ou l'extrême tension engendrée par les affrontements, particulièrement dans le cas d'un combat rapproché.

Il est probable que depuis des temps très anciens, des substances ont participé en Afrique à la « mise en condition » des guerriers, dans des cadres rituels stricts. Aujourd'hui encore, bien que le contrôle social exercé par les shamans, sorciers et autres initiés sur la consommation des produits psychoactifs ait souvent disparu, ces substances font toujours l'objet d'un usage généralisé, comme on a pu l'observer par exemple au cours des guerres du Liberia et de Sierra Leone. Tout comme les grigris, on attribue à certaines substances le pouvoir de rendre « invisible », insensible aux balles, etc...

Des drogues comme le cannabis, la cocaïne, la datura ou les amphétamines, sont systématiquement fournies, aux combattants pour leur permettre d'affronter les horreurs de la guerre. Ces pratiques sont le plus souvent encouragées par les chefs de guerre ; au mieux,

¹ Stephen Ellis, « *The criminalisation of the South-African State* », document de travail, CERI, Paris, 1994.

elles sont tolérées. Ainsi, ceci est tellement vrai que les programmes de réinsertion de l'UNICEF ou des ONG spécialisées, destinés aux anciens belligérants débutent toujours par une phase de désintoxication. Il faut remarquer que cet usage systématique de drogue a cours même s'il s'agit de soldats des forces gouvernementales de l'ordre.

Sur un autre plan, ce constat africain révèle une différence fondamentale avec les combattants rebelles des autres continents. Les guérillas marxistes de Colombie qui se financent sur le trafic de cocaïne, interdisent formellement la consommation de cette substance à leurs troupes. Il en est de même pour les minorités Kachin de Birmanie...

La décennie passée a vu près d'une quinzaine de conflits en Afrique subsaharienne dans laquelle la présence de la drogue est avérée. Plusieurs centaines de milliers de personnes ont combattu dans ces conflits. Si on prend l'exemple du conflit au Liberia qui a débuté le 24 décembre 1989, il avait lors du treizième accord de paix, signé en août 1995, plus de 60.000 soldats à désarmer parmi six factions en guerre. Une large proportion de ceux-ci étaient devenus de vrais toxicomanes.

Ainsi cette population « captive » constitue un fond de commerce conséquent pour les trafiquants de drogue. Lorsqu'un conflit cesse, un bon nombre d'anciens combattants continueront à prendre de la drogue, malgré la mise en place éventuelle de programmes de désintoxication.

B / « Adolescencisation » des conflits

La convention des Nations Unies de 1989 sur les droits de l'enfant définit l'enfance comme la période au-dessous de l'âge de 18 ans, bien qu'elle reconnaisse actuellement 15 ans comme l'âge minimum pour le recrutement volontaire ou forcé dans les forces armées.

Par rapport à des combattants de plus de 18 ans, les enfants soldats sont « plus obéissants, ne remettent pas en cause des ordres et sont plus faciles à manipuler que des soldats adultes ». De plus, ils n'exigent habituellement pas de salaire

Les conflits en Afrique subsaharienne ont largement recours aux enfants combattants.

A titre d'exemple, les statistiques les plus prudentes font état d'au moins 15.000 enfants enrôlés dans les combats au Liberia et en Sierra Leone.

Au Liberia, en effet, l'utilisation généralisée des enfants-soldats a été un trait marquant de cette guerre. Près du tiers des combattants avait moins de 18 ans et plusieurs milliers moins de 15 ans. Selon UNICEF, des enfants âgés de 7 ans ont été vus en train de combattre. Ce conflit illustre l'aveuglement des chefs de guerre et leur extraordinaire mépris pour le sort de ces enfants qui sacrifient leur jeunesse pour eux.

En Sierra Leone, le RUF a forcé des enfants capturés à participer à la torture et à l'exécution de leurs propres parents, après quoi ils ont été emmenés dans les villages voisins pour reproduire ces atrocités.

Quelques enfants deviennent soldats simplement pour survivre. Dans les régions ravagées par la guerre où les écoles ont été fermées, des champs détruits, et les parents arrêtés ou tués, un fusil représente souvent l'assurance de manger à sa faim; le fait de combattre peut leur sembler plus attrayant que de rester chez eux, dans la solitude et la peur. Les enfants livrés à eux-mêmes sont de bons candidats au recrutement comme soldats.

Il y a des pays en Afrique subsaharienne où des jeunes garçons, à peine sortis de l'enfance et facilement appâtés par l'illusion des profits que peuvent leur procurer les rapines, sont arrachés à leur milieu familial.

De manière générale, les enfants sont enrôlés souvent sous l'effet de drogues dans des camps pseudo-militaires où ils sont robotisés et dressés à accomplir de basses oeuvres, le plus souvent sanguinaires. Avant une bataille, on donne systématiquement aux jeunes soldats des amphétamines, des tranquillisants, du datura, du cannabis et d'autres drogues « pour augmenter leur courage » et abaisser leur sensibilité à la douleur.

Le sort des enfants-soldats est particulièrement bouleversant. Enlevés très jeunes, contraints de prendre des drogues et n'apprenant qu'à semer la terreur, ces enfants gardent de profondes séquelles psychologiques. Beaucoup ne se souviennent ni de leurs familles ni d'où ils viennent. Même lorsque leurs familles sont connues, ils sont souvent mis au ban de la société et rejetés par leurs familles et communautés. On comprend alors que s'ils n'ont pas la chance d'être pris en charge après la guerre par des ONG ou des œuvres caritatives dans des programmes de rééducation, ils resteront dans la rue. Vu leur état psychologique, nulle doute qu'ils n'hésiteront pas à basculer dans la délinquance pour se fournir de quoi subsister et se droguer. Ils sont même d'excellents candidats pour devenir des trafiquants de drogue ...

C / Interactions entre drogue et trafic de diamants

Les profits tirés de la culture illicite ou du trafic de cannabis en Afrique subsaharienne n'ont pas besoin d'être « blanchis ». En effet, à l'exception notable de l'Afrique du Sud et de quelques opérations dans d'autres pays¹, les mécanismes de blanchiment décrits par le GAFI n'existent pratiquement pas, car c'est le troc qui génère l'intégration de cet argent sale dans les circuits économiques locaux. Il s'agit d'échanges sur des produits de première nécessité. Il permet également des investissements de faible importance, comme l'achat de matériaux de construction, de vélos voire de voitures. Ces modes d'intégration de l'argent de la drogue sont très répandus et ne nécessitent pas l'existence de conflits ou de zones « troubles ».

Mais il arrive que l'argent de la drogue permette de blanchir des sommes considérables par une variante de ce mécanisme de troc. Cet argent sale peut permettre l'achat de produits à haute valeur ajoutée qui font office de monnaie nominale. Il s'agit en particulier de diamants, d'or ou d'autres ressources minières. Dans ce cas, des plus-values conséquentes sont réalisées. C'est ainsi que plusieurs pays africains apparaissent comme exportateurs de diamants alors qu'ils ne sont pourtant pas producteurs, sans que cela n'ait semblé émouvoir la communauté internationale dans un premier temps. Bien sûr, il est nécessaire que des filières soient bien établies pour que de telles opérations puissent prendre place. En effet, le trafiquant de drogue doit pouvoir acheter avec ses bénéfices, des diamants au marché noir, puis les revendre à des négociants spécialisés. Ces derniers sont normalement chargés des achats de diamants auprès des petits mineurs indépendants et il est donc plutôt difficile de contrôler leurs échanges.

Il est clair que dans les zones de conflits contrôlées par des groupes armés où existent de telles ressources minières, ce type de trafic peut aisément prendre place. Ainsi la région diamantifère de Lunda Norte en Angola, la province du Kasai en RDC ou encore le Sierra Leone connaissent bien ces mouvements d'argent qui ont permis l'apparition de véritables plaques tournantes de distribution de drogue.

¹ Au Nigeria, des entreprises importent de véhicules à Lagos tenu par des réseaux locaux. Au Sénégal, des constructions de casinos et palaces en bord de mer. Au Togo, des sociétés de pêches. Au Gabon, des activités hippiques, des casinos et machines à sous la coupe de Corses.

Chapitre 2 : Les autres origines de ces trafics

La majorité des pays d'Afrique subsaharienne connaît des problèmes économiques, sociaux et institutionnels qui, bien plus que n'importe où dans le monde, sont à l'origine de l'aggravation de la situation en matière de drogue. Une bonne part de ces difficultés réside dans la mondialisation et la libéralisation des économies.

I / Mondialisation et libéralisation

A / Cadre général

Les deux dernières décennies ont été marquées presque partout dans le monde par des transformations importantes dans les domaines économique, social et politique. C'est le processus de mondialisation qui caractérise cette période de fin du vingtième siècle, la distinguant de celle qui précède. Pour être plus exact, la mondialisation n'est certes pas un phénomène nouveau, mais s'il est en marche depuis fort longtemps, comme inscrit dans l'évolution de l'humanité, c'est l'accélération du processus grâce aux « progrès » techniques qui distingue la période récente. Les effets de la mondialisation deviennent ainsi plus visibles et « palpables ».

Le « village mondial » a alors pris forme en matière d'économie, de communications de finances et d'information, atténuant voire supprimant les frontières continentales, nationales, linguistiques, celles des marchés économiques, etc... Accompagnant cette tendance, le libéralisme a accru la concurrence notamment économique entre les divers pays et également à l'intérieur de leurs propres frontières.

B / Les effets

Pour saisir la réalité des changements, il est nécessaire de prendre en compte l'impact de la mondialisation non seulement de manière globale, mais aussi en fonction des différentes régions de la planète. Bien que la mondialisation soit universelle par définition, elle n'a absolument pas eu les mêmes répercussions sur tous les pays et les zones continentales. L'Afrique subsaharienne voit en effet bien plus les effets négatifs de ces processus que leurs bienfaits. Ces effets négatifs sont souvent autant de facteurs d'aggravation du phénomène drogue sur ce continent.

L'ouverture à l'économie mondiale révèle une énorme difficulté pour l'Afrique subsaharienne. En effet, dans la vision capitalisme majoritaire, l'économie a besoin de capitaux pour croître et se développer. Or la finance ne s'est pas véritablement « mondialisée », au contraire, elle s'est concentrée en certains lieux où un cercle de financiers règle les affaires au profit de leurs clients, gouvernements nationaux et grandes entreprises. Le fossé existant entre pays exportateurs de matières premières (produits agricoles, mines,...) et pays détenteurs de capitaux, a ainsi continué de s'accroître. Les pays en voie de développement qui ont intégré le marché mondial sans y posséder une rôle décisionnaire, ont subi une perte de liberté ou d'autonomie. C'est le cas en Afrique subsaharienne.

Après avoir connu des échanges protégés grâce aux accords de Lomé entre l'Union européenne et les pays ACP¹, l'accord de Cotonou signé en 2000 annonce clairement la fin des dernières « protections » de l'Afrique subsaharienne face à l'ouverture des marchés.

Ce continent subit une aliénation vis à vis des principaux acheteurs de sa production. Les surplus de son activité productrice, pourtant nécessaires à son autosuffisance, sont drainés vers les grandes places financières du monde. Ce phénomène est amplifié par le fait que la majeure partie du continent est ou a été sous la coupe de régimes militaires ou de dictatures issus en bonne part des processus de décolonisation. Ces régimes politiques n'ont pas su, et pour cause, gouverner pour le bien de leurs habitants. Les pays d'Afrique subsaharienne se sont ainsi progressivement enfermés dans le cycle de leur dette et se sont vus dictés leur politique interne par des organismes comme la Banque mondiale et le Fond monétaire international.

Aliénée, marginalisée, l'Afrique subsaharienne qui subit une grave détérioration économique depuis plus de trente ans, doit en plus faire face à une expansion démographique importante. Cette dernière aggrave encore le déclin des revenus des africains. Ces éléments ont des conséquences sur la cohésion du tissu familial, communautaire et national.

II / Le pouvoir et les institutions en Afrique subsaharienne

A / Les programmes d'ajustement structurel

A la fin de années 70, pour permettre une reprise durable de la croissance et redresser une situation ayant atteint des dimensions catastrophiques dans la plupart des pays d'Afrique

¹ ACP : Afrique, Caraïbes et Pacifique

subsaharienne, les institutions financières internationales comme le Fond monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, et les pays industrialisés ont imposé des « programmes d'ajustement structurel » (PAS).

Ces programmes se caractérisent par une réduction drastique du financement des dépenses publiques. Les dépenses sociales ont été particulièrement touchées par ces événements. Un « dégraissage » de la fonction publique a également été mené.

Enfin et surtout, les productions industrielles et agricoles ont été ouvertes à la concurrence internationale en procédant à élimination des barrières douanières et à une politique de privatisation de bon nombre de secteurs, comme le secteur bancaire, les transports...

Malheureusement, si les programmes d'ajustement structurel fonctionnent dans 80% des pays du reste du monde où ils sont appliqués, le taux de réussite ne dépasse guère 50% en Afrique subsaharienne, et encore faut-il s'accorder sur les critères de « succès ».

B / Perte de pouvoir de l'Etat

Ces programmes d'ajustement structurel ont eu un bon nombre de conséquences que l'on peut parfois qualifier de dramatiques. En effet, cette politique extérieure imposée ne fait que peu de cas des spécificités des pays dans lesquels elle s'applique.

En Afrique subsaharienne, le secteur public représentait un nombre conséquent d'emplois. Ainsi des fonctionnaires se sont retrouvés sans emploi, dans un marché du travail légal caractérisé par un fort taux de chômage. Livrés à eux-mêmes, disposant d'un réseau de connaissances, ils se sont souvent « reconvertis » dans une économie informelle et dans des trafics en tous genres. L'Etat y a perdu une part de son pouvoir dans la mesure où sa marge de contrôle et d'influence a été réduite sur la population.

La réduction drastique du financement des dépenses publiques a largement participé à la perte de pouvoir de l'Etat et son affaiblissement. Les dépenses publiques se cantonnant dans le strict nécessaire au yeux du FMI, l'Etat n'était bien souvent plus en mesure de satisfaire les demandes locales, en particulier en matière d'équipements et de structures. Or, ces derniers sont considérés comme un préalable au développement d'activités économiques. En bref, l'Etat n'est plus en mesure de donner une orientation forte dans de nombreux secteurs d'activités. Les PAS ont induit un retrait de l'Etat.

Afin de maintenir leur fonction publique à un certain niveau, les Etats ont souvent soit réduit le traitement des fonctionnaires, soit été amenés à les payer avec plusieurs mois de retard. Ces éléments sont évidemment propices à l'émergence ou plutôt au renforcement d'activités parallèles pour ces fonctionnaires. Leur position devient alors un moyen d'obtenir des meilleurs revenus.

En matière de lutte contre la production ou le trafic de drogue, cette perte de pouvoir de l'Etat est catastrophique. En effet, seul un Etat ayant des forces de l'ordre « saines » ainsi des moyens peut mener une politique anti-drogue susceptible d'avoir des résultats. Malheureusement, le volet répressif d'une telle politique peine à être efficace car les policiers sont peu motivés et peu impliqués dans leurs fonctions, voire corrompus. Quant au volet prévention, les Etats faute d'argent peinent à développer quelques programmes. Ainsi, peu de choses sont faites pour la réduction de l'offre et celle de la demande de stupéfiants. Rien ne vient vraiment contrecarrer les activités des trafiquants de drogue dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne.

C / Corruption du pouvoir et blanchiment d'argent

Les trafics de drogue de faible « envergure » bénéficient généralement de la protection des agents de l'État, policiers, douaniers, etc... voire parfois d'hommes politiques locaux.

Toutefois, dès que les opérations revêtent une certaine ampleur, les trafics impliquent nécessairement la complicité ou la participation directe d'hommes politiques à l'échelle nationale. De nombreux exemples¹ permettent de mesurer ces connections entre le pouvoir politique corrompu et les trafiquants de drogue.

Ainsi le Nigeria a été longtemps considéré par la communauté internationale comme un narco-État : les États-Unis l'ont placé entre 1994 et 1999 sur la liste des pays « décertifiés »² et le Groupe de Dublin, composé majoritairement de pays européens, ne craignait pas de parler à son propos de « narco-régime ». Le général-président Babangida et son épouse ont été eux-mêmes suspectés de se livrer, comme de nombreux autres militaires, au trafic de cocaïne. La mort du général Abacha, en juin 1998, et la timide ouverture opérée par son successeur, le général Abubakar, ont permis de lever une partie du voile sur les turpitudes du régime, en particulier sur le pillage de l'État par la famille d'Abacha. En ce qui

¹ LABROUSSE Alain, « L'Afrique subsaharienne face aux défis des drogues », op. cit. p. 9.

² La « décertification » est un processus de rétorsion économique développé par le département d'Etat des Etats-Unis. Voir 3^{ème} partie, chapitre I, section II, § C, p. 52.

concerne les drogues, l'ancien ministre des affaires étrangères, Tim Ikimi, a été mis en cause, notamment par les États-Unis : il utilisait les services du directeur d'un journal de Lagos voyageant fréquemment à l'étranger pour distribuer cocaïne et héroïne importées d'Amérique latine et d'Asie parmi les membres de son réseau de revendeurs à travers le monde. Un autre militaire impliqué depuis longtemps dans le trafic, le major Hamza Al-Mustapha, utilisait les services de la valise diplomatique. Sa femme, d'origine arabe, coordonnait notamment un réseau dans les pays du Golfe. Un ancien chef de la représentation permanente du Nigeria auprès des Nations unies aurait été également impliqué.

Les hauts dignitaires du régime Mobutu au Zaïre participaient également au trafic de drogues sur une échelle importante¹. Dans le cas de la Guinée Equatoriale, ce sont des diplomates appartenant à la famille ou au clan du président qui utilisent les services de la valise et leur immunité pour se livrer à des trafics de cocaïne et d'héroïne à travers le monde. Des dizaines d'entre eux ont été arrêtés au cours des deux dernières décennies, particulièrement en Espagne. La famille du président mozambicain Chissano a également, au cours des deux dernières années, été impliquée, à plusieurs reprises, dans des affaires de cocaïne.

Comme on le voit, la corruption des responsables au pouvoir facilite grandement l'expansion des trafics de drogues. L'exemple de ces derniers ne peut qu'être suivi par un certain nombre d'agents de l'Etat et la corruption devient généralisée. Cet état de faits est le terreau de l'existence d'une multiplicité de trafics s'appuyant sur une économie informelle, en particulier pour la drogue.

III / Contexte économique

A / Crise économique et libéralisation des échanges

L'Afrique dispose de nombreuses ressources naturelles. Celles-ci représentent un tiers des réserves mondiales connues d'hydrocarbures, de fer, de manganèse, de phosphates, de bauxite, de cuivre, d'uranium... De très nombreuses mines d'or et de diamants sont présentes sur son territoire. L'Afrique subsaharienne produit plus de 41% des diamants représentant 57% des ventes mondiales, soit près de 4,15 milliards de dollars de recette. Les

¹ La Dépêche Internationale des Drogues, « Drogues en stock chez les mobutistes », n°75, novembre 1997.

principaux producteurs sont l'Afrique du Sud, le Botswana, l'Angola, la Namibie et la RDC ; ces ressources ne sont donc pas particulièrement concentrées dans un seul pays.

Malgré ces atouts conséquents, l'Afrique subsaharienne s'enfonce dans la crise. En effet, le secteur minier ou pétrolier n'est jamais vraiment source de développement économique ; par essence, ces secteurs sont des activités fortement capitalistiques n'ayant d'effets induits que sur leur environnement immédiat (petits commerces, etc...). Toutefois, ils peuvent être source de revenus, et un Etat « intelligent » peut ensuite les utiliser pour investir dans d'autres activités économiques. Malheureusement, peu de pays ont su éviter le «Dutch disease »¹.

En matière économique, il faut noter qu'en Afrique subsaharienne, la production et les échanges ont été de plus en plus conditionnés par la nécessité d'exporter des produits agricoles et des matières premières brutes, c'est à dire sans plus-value. Dans le même temps, les progrès techniques n'ont que peu progressé par rapport au niveau atteint lors des indépendants. Il y a donc un certain retard technologique dans ce continent.

La mauvaise exploitation des ressources minières par détournement au profit des classes dominantes, alliée à la libéralisation des échanges et la chute des cours qui ont suivi, ont amené une situation difficile en Afrique subsaharienne. La crise économique s'est installée, et le PNB par habitant de ces pays a à peine progressé de 0,9% entre 1960 et 2000². A côté d'un PNB global à peine maintenu, les dettes continuaient de croître.

Au Nigeria, par exemple, la dette passait de 8,9 milliards de dollars en 1980 à 34,4 pour 1991, et ce malgré une décennie d'application des PAS. Le PNB par habitant passait dans le même temps de 1.180 à 310 dollars ! A coté de cette baisse du pouvoir d'achat, une série de dévaluations monétaires a été menée. Cette dernière a été accompagnée d'un assouplissement des lois sur le contrôle des changes ; en conséquence, des fuites massives de capitaux ont eu lieu.

Face à cette « avalanche » de difficultés, les populations n'ont pu que se livrer à une multiplicité de petits trafics. Une économie parallèle s'est mise en place. Ce qui la caractérise en Afrique subsaharienne, c'est que les économies informelle et formelle sont très liées.

Là encore, on voit que la drogue ne pouvait que se développer dans un tel contexte.

¹ Référence à l'économiste néerlandais qui avait identifié l'effet négatif des matières premières sur le développement économique.

² A titre d'exemple, l'Europe a vu son PNB par habitant progressé de 12,9% pendant la même période, l'Amérique latine de 10,2%.

B / La crise agricole, origine de l'expansion de la culture du cannabis

De nombreux pays d'Afrique subsaharienne ont des économies assez spécialisées dans un domaine de production agricole. Ce facteur a son importance pour expliquer le développement de la culture de cannabis.

En milieu rural, la baisse des prix sur le marché mondial entraîne une baisse de revenu procurée par les cultures de rente. L'ouverture des frontières et la levée de taxes douanière met en concurrence les cultures locales vivrières et les produits importés. A titre d'illustration, le kilo de riz sénégalais coûte 180 francs CFA alors que le kilo de riz importé ne coûte que 135 francs CFA. Au Cameroun, la libéralisation a entraîné l'effondrement des prix payés aux producteurs de café.

A la dégradation des conditions économiques se sont ajoutées des détériorations d'ordre écologiques et des conditions d'accès à la terre de plus en plus difficiles. La longue sécheresse dans le monde subsahélien a provoqué une réduction des surfaces utiles pour l'agriculture. En Gambie, ou Casamance (Sénégal), la sécheresse est responsable de la salinisation des sols qui deviennent impropres à la production. Au Congo, l'augmentation du prix de la terre incitent les paysans à se tourner vers des cultures plus lucratives.

L'agriculture a horreur du vide. Abandonnés par l'Etat, les paysans africains se tournent de plus en plus vers les cultures illicites. Le cannabis est ainsi en voie d'être pour eux ce qu'est le cocaïer pour leurs collègues d'Amérique latine.

Pourquoi cette montée vertigineuse des cultures illicites ? Plusieurs facteurs semblent avoir contribué à leur développement. Tout d'abord, comme nous l'avons vu, il y a la chute des prix des produits agricoles d'exportation. Ensuite il y a l'écart de revenus entre cultures licites et illicites. Au Sénégal, Mamadou Lamine Fofana, coordinateur national du comité interministériel de lutte contre la drogue, note dans un rapport adressé à l'OGD que "le kilo d'arachide rapporte au mieux 100 francs CFA au paysan, c'est-à-dire 200 fois moins que le kilo de cannabis". En Côte d'Ivoire, révèle Pascale Perez, de l'OGD, un hectare de marijuana rapporte 100 fois plus qu'un hectare de caféiers et 60 fois plus qu'un hectare de cacao. Et en Guinée, il suffit de 17 pieds de cannabis pour gagner l'équivalent du revenu annuel d'une famille, soit 450 dollars.

Pour saisir l'ampleur desdits écarts de revenus en Afrique sub-saharienne, il est nécessaire de comparer avec leurs équivalents dans d'autres pays. Il s'avère que le cannabis

est beaucoup plus rentable que ne le sont la feuille de coca ou le pavot. Par exemple, en Bolivie dans les années 90, un hectare de cocaïers rapportait environ 2 fois plus qu'un hectare de caféiers et 3 fois plus qu'un hectare de cacao.

Lors d'un colloque international sur les drogues en Afrique sub-saharienne, organisé début avril à Paris par l'OGD et l'Unesco, les participants africains ont clairement accusé la Banque Mondiale et le FMI : les politiques de développement qu'ils préconisent avec démembrement des structures de soutien au monde agricole, fermeture des sociétés de développement et compression des effectifs, contribuent, selon eux, à la promotion des cultures illicites.

Les agents compressés et les paysans subitement lâchés se tournent vers le seul produit dont la demande reste encore très soutenue : le cannabis. Ainsi, au Nigeria, la suspension du programme d'importation d'engrais a conduit à l'abandon des cultures de coton, de maïs ou d'igname... Les quelques agriculteurs qui ont tenté de résister se sont retrouvés avec leurs récoltes sur les bras, faute de débouchés après la fermeture des organismes publics de commercialisation. Ces exemples malheureux, témoigne un journaliste nigérian, ont poussé les agriculteurs à cultiver le cannabis en remplacement.

La culture du cannabis est d'autant plus lucrative que cette plante est peu exigeante en eau et en travail. Son cycle est court, 3 à 4 mois, et elle est non saisonnière. Elle est donc relativement facile à intégrer dans les systèmes de cultures et les calendriers de travail. Les plants de cannabis sont aisément dissimulés dans des champs d'autres cultures afin de ne pas attirer l'attention des voisins ou encore des forces de l'ordre.

IV / Contexte Social

A / Insertion du cannabis dans le tissu social

L'insertion du cannabis dans le tissu social et les possibilités offertes aux paysans d'accéder aux revenus illicites peuvent être assez différents d'un pays à l'autre. Toutefois, examinons la situation en Côte d'Ivoire forestière telle que la présente Eric Léonard de l'ORSTOM.

En Côte d'Ivoire, la société pluriethnique de la zone forestière est une société éclatée, où le contrôle social traditionnel est affaibli du fait des distances. Les liens sociaux se sont distendus avec l'individualisation du foncier. Chaque planteur peut dénier tout droit de regard

sur son exploitation aux chefs traditionnels et également aux membres de son lignage. L'existence d'un réseau dense de commerçants et de transporteurs a enfin permis au trafic de cannabis de se greffer sur le système économique existant. La culture de cannabis s'insère également dans une stratégie de diversification face à la trop grande dépendance des revenus du cacao. Elle répond également aux objectifs d'une population qui souhaite s'insérer dans un milieu où la terre est rare, chère et de plus à faible potentiel. La moitié des producteurs de cannabis sont des manœuvres dont la rémunération, souvent différée pendant plusieurs saisons, est constituée par l'octroi d'un petit lopin de forêt, de plantation ou encore un petit commerce, par le propriétaire des terres. L'autre moitié des producteurs est composé de paysans ayant un accès limité à la terre. Associé à un intermédiaire, souvent acheteur de café ou de cacao, leur récolte est vendue en fonction de son volume. Le commanditaire fournit les semences et garantit le prix d'achat.

De manière générale, en Afrique sub-saharienne, les profits provenant de la vente du cannabis par les paysans et des réseaux de distribution locaux sont partagés entre un très grand nombre d'acteurs. Ils sont presque tous investis dans l'amélioration de la production agricole et du petit commerce, et surtout dans l'achat de biens de consommation. L'amélioration de la production agricole consiste à acheter des produits phytosanitaires pour les autres plantations (cacao, café, riz...) ou encore, en des améliorations foncières.

B / Exode rural

La marginalisation des pays d'Afrique subsaharienne évoquée ci-dessus, a pour conséquence de fragiliser leur tissu familial, social, local et national. Cette désintégration de l'organisation sociale induit de constantes migrations, venant parfois se surajouter aux populations déplacées du fait de conflits. C'est ainsi que croissent de monstrueuses agglomérations où des millions d'individus se retrouvent brutalement entassés et exposés à une insécurité économique et culturelle de tous les instants. Ce phénomène est amplifié par l'inquiétante expansion démographique du continent africain.

Dans un contexte de crise économique, les habitants de ces cités se tournent vers le cannabis pour pouvoir mener à bien des activités rémunératrices. Cette représentation « utilitariste » du cannabis correspond à l'idée que la plante leur permettra de travailler plus durement et plus longtemps, et donc de subvenir aux besoins de leur famille. Les catégories

professionnelles qui ont cette représentation sont souvent des catégories pauvres. On trouve des chauffeurs, des ouvriers du bâtiment, des mineurs, des pêcheurs, des policiers de base, des militaires... Il faut dire que les conditions de travail dans ces villes africaines pourraient aisément être considérées comme inacceptables pour des européens.

L'anonymat qui règne dans de grandes métropoles est, nous le savons, favorable à la distribution de substances illégales, en particulier les drogues. Nous avons donc en un même lieu, une demande et une offre.

En conséquence, face au développement de la taille de ces agglomérations correspond une demande croissante des marchés urbains locaux. L'augmentation des surfaces de cannabis cultivées en Afrique subsaharienne et le trafic d'autres drogues sont les réponses à cette demande.

C / Pauvreté

Les pays en développement, qu'ils soient d'Afrique, d'Amérique du Sud ou d'Asie, ne peuvent mettre fin au commerce des drogues sans s'attaquer à la pauvreté, qui joue souvent un rôle majeur dans la culture, le trafic et l'abus de drogues. Comme l'ambassadeur d'Ouganda, M. Semakula Kiwanuka, l'a fait remarquer : "Il existe une symbiose entre la pauvreté et les drogues... Le développement économique durable qui permet de disposer de compétences et d'emplois ainsi que de routes pour désenclaver les zones rurales est une stratégie nécessaire... Tout en convenant qu'il faut absolument appliquer la loi à tous les stades du cycle de la drogue, nous mettons également l'accent sur les programmes de développement alternatif."

3^{ème} Partie : Conséquences de ces trafics et perspectives

Chapitre 1 : Regards sur les pays d'Afrique subsaharienne

Les conséquences des activités illicites liées à la drogue sont nombreuses. Outre l'insécurité et la montée de la violence qu'elles induisent, des difficultés peuvent en résulter dans des domaines comme la santé publique ou le développement économique. En rétroagissant sur les situations de crise, les drogues en deviennent une circonstance aggravante. Ainsi, les cultures illicites pourraient, dans un avenir proche, constituer une menace pour l'autosuffisance alimentaire.

De nombreux états africains ont mis en place une politique de lutte contre les trafics de drogues. Toutefois, le fait qu'il existe des incriminations n'implique pas nécessairement des actions locales. Il faut en effet une volonté d'appliquer ces lois répressives.

I / Conséquences locales des trafics de drogue

A / L'insécurité

Cet accroissement des activités liées à la drogue a notamment pour conséquence l'augmentation du nombre de crimes violents, de la corruption, de la fraude bancaire. Vols, disputes territoriales, blanchiment d'argent et assassinats sont ainsi les corollaires de ces trafics. La misère joue également un rôle dans un tel contexte : prostitution, alcoolisme, ... Les gouvernements africains s'efforcent de trouver les moyens d'y faire face, mais cela s'annonce particulièrement difficile.

En Afrique du Sud, les liens entre drogue et criminalité méritent d'être examinés vu l'ampleur de cette dernière que l'on peut qualifier d'endémique. En effet, ce pays connaît une forte augmentation de la violence et de la criminalité liées au commerce de drogues. Les autorités sud-africaines sont parfaitement conscientes du rôle des

stupéfiants dans les vols à main armée et les meurtres. D'après une étude menée par le conseil sud-africain des sciences humaines, le criminel sud-africain est presque toujours un toxicomane. Plus de 1.600 hommes incarcérés ou en liberté conditionnelle ont été interrogés. La plupart ont déclaré qu'avant leur détention ils consommaient depuis longtemps des drogues. Il s'agissait de cannabis, de Mandrax, de « *white pipe* » mais aussi de LSD, de cocaïne et d'héroïne. Cette toxicomanie était devenue pour eux, un véritable mode vie.

De manière générale, pour disposer de drogue, le toxicomane sans ressource tombe dans la délinquance. Vols et violences sur ascendants se multiplient. Le fruit de ces délits ou de ces crimes lui permet de s'adonner à son désir. C'est le développement d'une délinquance qui gêne les activités quotidiennes des pays africains.

Le criminel quant à lui, agit pour accroître son pouvoir et ses ressources. Toxicomane, il use de la drogue pour se donner courage et vaillance dans ses opérations criminelles. Par ailleurs, le fait de disposer de quantité suffisante de drogue lui permet également de se constituer un cercle de délinquants et une « cour » qui lui sont complètement assujettis. Cela renforce également son sentiment de pouvoir. Ainsi, une criminalité de plus en plus violente prend forme et se structure autour de groupes ou de gangs. Cette situation n'est pas propre à l'Afrique subsaharienne, en particulier l'Afrique du Sud et le Nigeria ; elle vaut aussi en Europe. C'est exactement ce qui prévaut aujourd'hui dans les banlieues dites sensibles qui se sont constituées autour des grandes métropoles françaises.

L'étude menée par le conseil sud-africain des sciences humaines avait conclu un certain nombre d'orientations. Pour réduire la criminalité, les organismes chargés de la répression, de la santé, de l'éducation, de l'emploi et de l'industrie devraient collaborer étroitement. Cette collaboration est déjà très difficile dans des pays industrialisés, du fait des différences de « cultures » dans ces organismes ; elle semble hors de portée pour une majorité de pays d'Afrique subsaharienne. En effet, seul un état au pouvoir fort, structuré et non corrompu, est en mesure d'appliquer une telle politique.

Un autre aspect lié à l'existence de trafics de drogue ou plus généralement de commerces illicites, est le manque d'implication des institutions policières. En effet, un

policier mal rémunéré aura une forte tendance à céder à la corruption. Ce policier corrompu ne verra donc aucun avantage à intervenir et réprimer la délinquance qui est à l'origine directe ou indirecte de son supplément de revenus.

B / La santé publique

Comme nous l'avons vu, les drogues dures touchent maintenant les populations des quartiers défavorisés. Ceci est particulièrement périlleux en matière de santé publique et ce d'autant plus que la qualité des produits distribués dans ces zones est souvent mauvaise.

Il faut également souligner l'usage de drogues composées localement avec des solvants, du cirage ou d'autres produits. Ces derniers compte tenu de leur faible coût sont consommés par les enfants des rues. Ils peuvent donc avoir des conséquences graves sur leur santé et leur développement.

Outre ces éléments particuliers, on sait depuis longtemps que la toxicomanie a une influence sur la santé, surtout pour les « gros » consommateurs. Ces derniers peuvent négliger leur état ou présenter des troubles psychiques. Le système médical des pays d'Afrique subsaharienne n'est pas particulièrement dimensionné pour prendre en compte tous ces cas.

La catégorie de toxicomanes qui pose le plus de risques sanitaires est celle des héroïnomanes. Du fait que la prise s'effectue par injection, la transmission de divers virus entre individus utilisant la même seringue est possible. Les virus les plus impliqués sont ceux des hépatites et le H.I.V. La pandémie du SIDA en Afrique subsaharienne¹ ne fait donc qu'être amplifiée par la présence de nombreux héroïnomanes comme, par exemple, en Afrique du Sud. Si le lien entre SIDA et injection de drogue est évident, les liens entre SIDA et drogues sont plus complexes. La prostitution intervient également. De plus, une étude américaine a montré qu'il y avait plus de séropositives dans une population de consommatrices de crack que dans un groupe de même taille de femmes héroïnomanes.

Face aux répercussions des drogues sur la santé, un certain nombre d'initiatives ont été prises, notamment par des organisations africaines régionales comme la SADC et le CEDEAO.

¹ L'Afrique comptait près de 15 millions de séropositifs en 1997.

C / Les problèmes alimentaires

L'expansion démographique du continent africain est inquiétante. En 1970, l'Afrique comptait plus de 350 millions d'habitants ; en 2000, 830 millions de personnes y vivent, soit plus du double en 30 ans. L'accroissement de cette population induit nécessairement une augmentation de la demande alimentaire.

Or la mondialisation a mis en concurrence les cultures vivrières locales et les produits importés. En corollaire, c'est systématiquement l'effondrement des prix payés aux producteurs africains. Leurs agriculteurs, comme nous l'avons vu, tendent alors à trouver des cultures plus lucratives.

La conséquence la plus visible de cette situation est une tendance à l'abandon des cultures vivrières au profit de celles de cannabis. Ce phénomène est le plus sensible dans les pays affectés par la guerre civile où l'insécurité pousse les paysans à maximaliser les risques : quitte à tout perdre du fait des aléas des combats, ils misent sur les cultures les plus rentables. Le cannabis a ainsi pris une ampleur inconnue avant 1993 dans les périmètres agricoles autour de Brazzaville et dans la région du Pool. Dans le nord du Cameroun où un expert de l'OGD a mené son enquête, les paysans lui ont déclaré que l'essentiel de leurs revenus monétaires provenait du cannabis et que les cultures de manioc et les bananeraies n'étaient là que pour donner le change. Les cultures vivrières y sont donc clairement menacées.

Du fait de détériorations d'ordre écologique et des conditions d'accès à la terre, les surfaces agricoles ont de plus, du mal à augmenter en Afrique subsaharienne.

Cette situation, si elle se généralise dans les années à venir, accroîtra les difficultés économiques de nombreux pays en les obligeant à augmenter leurs importations de denrées alimentaires et pourra créer des situations de pénurie, en particulier dans les grandes villes. En absence de mesures efficaces, une crise alimentaire majeure pourrait ainsi naître à l'horizon 2010.

De manière générale, ces importations de denrées induisent une dépendance extérieure, mais surtout un coût financier qui aggravera probablement la dette. Un véritable cercle vicieux pourrait ainsi se mettre en place dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne.

D / Influence sur le développement économique

Les organisations criminelles transnationales (OCT) considèrent l'Afrique du Sud comme un marché très prometteur. En effet, ce pays leur offre un système bancaire

pratique et moderne, c'est à dire utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour lesquelles les OCT disposent de techniciens avertis. L'Afrique du Sud est dotée d'un très bon réseau de communication avec des aéroports internationaux et de plates-formes portuaires. Enfin, ce pays est dans une situation monétaire et législative dont il est facile d'abuser. L'ensemble de ces qualités fait de l'Afrique du Sud, centre financier de l'Afrique australe, un foyer pour le blanchiment de l'argent illégalement acquis. On peut raisonnable penser que les trafiquants de drogues achètent illégalement des diamants ou de l'or, ressources dont ce pays est particulièrement bien doté. Les trafiquants revendent alors ces biens sur les marchés de Genève, Anvers, New-York... Le département d'Etat américain estimait qu'il y avait plus d'une centaine de réseaux impliqués dans ce trafic en 1995, dont un grand nombre était dirigé par des nigériens.

Cette situation induit une certaine fragilisation de l'économie sud-africaine. Celle-ci est en effet soumise par ce biais à des transferts de fonds illicites et des mouvements de marchandises hors du marché « classique ». Lorsque la part de ces activités devient très importante, les marchés sont à la merci de toutes fluctuations dues par exemple à un changement d'habitude des trafiquants.

De telles contingences existent aussi dans d'autres pays africains soumis au trafic de drogues. Toutefois, elles ne se posent pas avec la même acuité dans la mesure où ces pays ne disposent pas d'un circuit bancaire et d'un réseau de communication aussi efficaces.

Par ailleurs, il faut noter que les zones soumises à cette criminalité liée au trafic de drogues n'apparaissent pas comme propice au commerce licite et investissements étrangers. Ceci constitue un handicap dans la mesure où la majorité des pays d'Afrique subsaharienne manque cruellement d'investissements dans des domaines variés et de marchés officiels conséquents. Seulement 1% des investissements mondiaux se font en Afrique alors que les taux de retour capitalistique y sont très élevés, parfois plus de 20%.

Globalement, on peut raisonnablement penser que le trafic de drogue et ses corollaires¹ rendent impossible tout développement durable.

¹ Les conflits ont également leur part de responsabilité.

II / Les politiques locales dans la lutte contre les trafics de drogues

A / Aspects généraux

Au plan international, les pays africains ont adhéré aux conventions de Vienne sur les stupéfiants et les psychotropes. La majorité des états d'Afrique subsaharienne ont mis en place une politique de lutte contre les trafics de drogues. Des lois précisent les différentes incriminations qui s'appliquent face à la variété d'activités liées aux stupéfiants. Toutefois, ces législations ou réglementations répressives ne sont pas forcément appliquées, une volonté politique ferme faisant défaut. Dans des cas extrêmes, ces législations sont adoptées uniquement pour faire illusion alors que les hommes au pouvoir ou des groupes qui leur sont proches sont impliqués dans ces activités.

Quelques exemples de pays d'Afrique subsaharienne permettent d'illustrer ces propos.

A / Cas du Kenya

Face à la montée des surfaces cultivées de cannabis près du Mont Kenya et dans la Rift Valley, le Kenya a eu une réaction assez caractéristique des pays africains.

La législation répressive a été renforcée en 1993 et les peines sanctionnant le trafic de drogues ont été aggravées. Ce crime est maintenant passible de la prison à vie et d'une amende d'un million de shillings kenyans, soit près de 19.000 euros. Notons qu'il s'agit là de trafic de stupéfiants autre que le khat qui lui constitue, nous l'avons vu, une véritable culture de rente.

Une fois que la législation a été adoptée, la question de son application dans la pratique policière et judiciaire demeure. Malheureusement à ce niveau, rien n'a vraiment bougé au Kenya. Cet exemple démontre bien que l'application des textes répressifs reste le facteur crucial dans une politique de réduction de l'offre de drogue.

B / Le Nigeria et la « décertification ».

Au début des années 90, le sentiment dominant au niveau international était que les barons nigériens de la drogue étaient bien établis dans le pays où ils opéraient dans une relative impunité. En conséquence, le gouvernement nigérian a commencé à subir des pressions extérieures.

En 1994, le gouvernement des Etats-Unis a clairement indiqué que les efforts faits en matière de lutte contre la drogue par le pouvoir nigérian n'étaient pas satisfaisants. En particulier, rien n'avait été entrepris pour freiner le trafic et pour empêcher le blanchiment de l'argent de la drogue. Dans ce cas, le département d'Etat américain applique une procédure appelée « décertification ». Les Etats-Unis cessent alors toute coopération économique avec l'état en question et se prononcent contre toute aide autre qu'humanitaire de la part des organisations financières internationales. Ils ont suspendu le financement de leur banque d'export-import et de leur société d'investissements privés¹ et se sont opposer à tous prêts de la part de banques de développement multilatéral.

Le Nigeria a réagit en se dotant en 1995 d'une stratégie nationale de lutte contre la drogue. Par exemple, un trafiquant de drogue est passible d'une peine de 25 ans d'emprisonnement. Malheureusement celle-ci n'a pu être mise en œuvre efficacement dans l'année faute d'un financement adéquat. Par la suite, un nouveau chef a été nommé à la tête de la National Drug Law Enforcement Administration (NDLEA), le général Musa Bamaiyi. Celui-ci a mené une campagne sans précédent contre les trafiquants de drogues et y a perdu des dizaines d'agents. Cette campagne a été très en vue et a suscité un certain respect. « Les autorités nigérianes font beaucoup pour renforcer leurs moyens de faire face à ce problème » a déclaré Mme Christiane D'Almeida, représentante régionale du PNUCID pour l'Afrique. « Et nous avons récemment constaté que les activités menées par la NDLEA ont vraiment porté leurs fruits. Peu de Nigériens sont maintenant arrêtés dans leur pays alors que les saisies de drogues et les arrestations augmentent dans les pays voisins ».

Malgré cet optimisme, il reste encore beaucoup à faire. D'ailleurs, les Etats-Unis ont continué à refuser de « certifier » le Nigeria.

Si le Nigeria a bien publié des décrets réprimant le blanchiment d'argent sale, il semble bien qu'il s'agisse en partie de manœuvre de propagande, les délits en question n'ayant pas été définis de manière précise. Nulle peine sans incrimination légale !

La NDLEA a toutefois réduit le nombre de ses agents corrompus, mais il y a encore beaucoup à faire pour venir à bout de la corruption officielle présente dans le pays.

Il appartient donc au gouvernement nigérian de s'engager plus fermement et surtout sans équivoque dans cette lutte. Vu l'implication des réseaux nigériens en Amérique du Nord (mais également en Europe), on comprend la position des Etats-Unis qui attend des signes d'engagement durable de la part du Nigeria.

¹ Respectivement EXIM et OPIC.

C / Cas de l'Afrique du Sud

Au début des années 90, en sortant de son isolement international, l'Afrique du Sud est rapidement devenu l'un des principaux lieux de transit du trafic illicite des drogues. Ce pays doit également livrer combat pour repousser la menace croissante de la toxicomanie et de la criminalité induite. Les autorités sud-africaines l'ont bien compris et se sont efforcées de prendre des mesures fondées sur la recherche d'un équilibre entre répression et prévention ainsi que traitement.

Votée en 1992, la loi 140 sur les drogues et leur trafic vise à réprimer l'usage ou la possession de drogue ainsi que lutter contre le transit et le blanchiment de l'argent de la drogue. Quiconque est reconnu coupable de possession ou d'utilisation illégale de drogues causant accoutumance peut être condamné à une peine d'emprisonnement de deux à dix ans.

Toujours en 1992, la loi 20 sur la toxicomanie rend obligatoire le suivi d'un traitement pour tout toxicomane. Un comité consultatif sur les drogues aide le ministre de la santé dans l'élaboration de plan de lutte, conformément aux recommandations du PNUCID.

Fin octobre 1996, le parlement sud-africain votait une série de lois fournissant un cadre légal pour combattre la criminalité organisée et de souscrire aux accords internationaux prévus à cet effet. En ce qui concerne le blanchiment, la loi 140 devrait être prochainement amendée afin de mieux cerner cet aspect et les affaires qui y sont liées.

Une série de réformes policières a été menée dans le pays. Toutefois la police réorganisée dans une optique « civile » de force au service de la communauté, a du mal à appliquer ces programmes. Il faut en effet gommer les mentalités héritées de l'époque de l'apartheid. De plus, la hiérarchie policière a dû s'engager dans une lutte pour l'élimination des policiers corrompus au sein de ses institutions.

Face à des intentions claires et des résultats en progression, le gouvernement américain a souhaité coopérer avec l'Afrique du Sud. Un certain nombre d'agences américaines dont le FBI. et le DEA. ont ainsi mis en place des programmes de formation au profit des forces de police, d'échange de renseignement, d'aide à l'élaboration de textes législatifs... Ce soutien devrait permettre à l'Afrique du Sud de réintégrer le concert des nations (Interpol,...) et d'empêcher les OCT de faire de ce pays leur quartier général.

Chapitre 2 : Actions extérieures dans la lutte contre ces trafics et pistes de réflexion.

Avec le FMI et la Banque mondiale, une large majorité des états d'Afrique subsaharienne ont perdu leur liberté d'action en politique interne. Ces deux organisations internationales ancrées dans leur politique économique ne s'intéressent pas aux problèmes de drogue. Elles se voient donc critiquées sur ces aspects, mais également plus globalement.

D'autres organisations, surtout issues des Nations Unis, sont particulièrement impliquées dans la lutte contre la drogue et ses effets. Les ONG apparaissent alors le plus souvent comme la cheville ouvrière des programmes élaborés par ces organisations internationales.

Outre la réduction des conflits, deux voies complémentaires devraient guider les actions dans cette lutte contre le trafic de drogue. Il s'agirait de renforcer le pouvoir de l'Etat en Afrique subsaharienne et de mettre en place une politique visant un objectif double : réduction de l'offre et baisse de la demande en drogues.

I / Organisations internationales et ONG.

A/ Le FMI et la Banque mondiale

La situation est d'autant plus préoccupante à l'échelle du continent que ni la Banque mondiale ni les Etats ne semblent réaliser la menace que font peser à terme ces cultures illicites sur la production agricole. Lors d'un colloque de l'OGD, Brian Ngo de la Banque mondiale, a reconnu qu'il y avait « un silence collectif sur les drogues » mais il a disculpé son institution en arguant que celle-ci « fait de la politique économique et non de l'économie politique ». Son mandat se limitant aux investissements dans les projets productifs, les cultures illicites ne l'intéressent donc pas.

Pour les intervenants africains à ce colloque, le fléau ne peut être enrayé que si la Banque mondiale introduit un volet "lutte contre les drogues" dans les politiques économiques, notamment par la mise en place de programmes de soutien à

l'approvisionnement des intrants agricoles, à l'évacuation et à la commercialisation des récoltes. Sur le plan pratique, elle pourrait financer les organisations non gouvernementales qui interviennent auprès des paysans.

Mais que pèseront de telles recommandations face aux options ultra-libérales du FMI et de la Banque mondiale ?

D'autres voix s'élèvent contre les politiques menées FMI et la Banque mondiale. En 2000, l'économiste Joseph E. STIGLITZ démissionnait de la vice-présidence de la Banque mondiale. Dans son livre « La grande désillusion » qui va paraître prochainement¹, il fait le procès de la mondialisation et met directement en cause le FMI dans le destin des pays pauvres. Une des règles absolues du FMI comme la lutte contre l'inflation, priorité de l'action économique, est selon lui à l'origine de crises financières (taux d'intérêt élevés) qui induisent souvent des prêts qu'une bureaucratie corrompue sait aisément capter. Si cela concerne évidemment la Russie, on ne peut s'empêcher de penser à de nombreux pays d'Afrique subsaharienne... Une autre règle du FMI consiste en la libéralisation de tous les marchés, en premier lieu le marché bancaire et financier. Son application a provoqué par exemple une prolifération des banques locales au Kenya, puis leur banqueroute. Joseph E. STIGLITZ stigmatise le dogmatisme du FMI qui exige des gouvernements le démantèlement des banques nationales dont la taille est pourtant modeste. On retrouve là encore la situation de nombreux états d'Afrique subsaharienne qui ont perdu un moyen d'influer sur leur économie déjà précaire. Cet économiste dénonce encore les pressions exercées par le FMI sur des institutions ou des pays industrialisés souhaitant construire des écoles et hôpitaux dans des états, élèves indociles du FMI dont les prêts avaient déjà été suspendus.

La refondation des règles du FMI n'est donc peut-être pas si lointaine que cela, pour peu que ces dénonciations fassent prendre conscience aux gouvernants des pays industrialisés qu'il ne faut pas que les purs économistes dictent leur loi aux politiques...

B/ Autres organisations internationales

Dans sa lutte contre la drogue, le PNUCID avait initialement adopté des méthodes qui mettaient l'accent sur la destruction des cultures, ce qui au passage détruisait les terres arables et aggravait la pauvreté en milieu rural. L'orientation était donc mauvaise.

¹ COHEN Philippe, « J. Stiglitz, le premier dissident du FMI », Marianne, 8-14 avril 2002, pp 34-35.

Le clivage entre pays producteurs de stupéfiants et pays consommateurs de ces substances a fini par être dépasser, puisqu'en fin de compte, il existait une interpénétration de ces deux aspects dans ces deux « type » de pays. Le dépassement de ce clivage sur lequel on s'était longtemps polarisé, a permis une réorientation de l'action des Nations Unies.

La nouvelle stratégie du PNUCID privilégie aujourd'hui les cultures de substitution et l'accès à de meilleurs services de santé, d'éducation et de prestations sociales, se recentrant sur la prévention. Le PNUCID aide actuellement le Ghana, l'Ethiopie, Madagascar, le Nigeria et le Swaziland à combattre la culture du cannabis. Des subventions plutôt que des prêts sont accordées, ce qui réduit en partie l'attrait que l'argent de la drogue exerce sur les paysans pauvres. L'Afrique reçoit également du PNUCID une assistance technique sous forme de laboratoires pour l'analyse des drogues saisies. La Gambie et la Namibie ont bénéficié de cette aide qui leur fournit des ressources pour le contrôle de la qualité des produits pharmaceutiques légaux.

Créé en 1990 par l'Assemblée générale des Nations Unies, le PNUCID est devenu un instrument précieux dans la lutte contre la drogue. Il dispose toutefois, selon M. Arlacchi, de ressources financières insuffisantes : son budget pour 1998-99 s'élève à 165 millions de dollars, dont la plus grande partie devrait provenir de contributions volontaires de pays donateurs. Par ailleurs, l'existence d'observateurs indépendants dans les pays concernés est nécessaire pour que l'action du PNUCID puisse être efficace.

Le PNUCID coopère avec les agences spécialisées de l'ONU afin de conjuguer les efforts et d'organiser la complémentarité de leurs champs de compétence respectifs. Cette coopération, qui n'a pas toujours été de soi, est un point décisif dans cette lutte.

L'OMS est bien sûr présente en Afrique subsaharienne. Ses actions vont de la sensibilisation, des études et évaluations en vue de l'élaboration de politique sanitaire, du développement du dépistage de la toxicomanie dans les dispensaires à des actions plus concrètes et visibles.

L'UNESCO s'emploie également à promouvoir la prévention de l'abus des drogues par l'éducation « par les pairs ». Le programme MOST¹ lancé en 1994 par l'UNESCO s'intéresse aussi aux drogues ; il a généré un projet spécifique avec le soutien du PNUCID : "Transformations économiques et sociales liées au problème international des drogues". Ce projet a notamment inclus un réseau travaillant au Nigeria. Enfin, avec la collaboration de la

Commission européenne, l'UNESCO coordonne la mise en place d'un réseau d'information international d'institutions et d'ONG impliquées dans les activités de réduction de la demande de drogues². Quatorze pays d'Afrique subsaharienne sont membres de ce réseau qui permet des formations et l'enrichissement du savoir-faire.

Dans le but d'aider les pays d'Afrique subsaharienne à affronter les problèmes de la drogue, l'Union Européenne a réservé en 1998 dans le cadre des accords de Lomé, une somme de 5 millions d'euros. Celle-ci doit permettre le financement d'un plan africain antidrogue : chaque état peut élaborer un plan national de lutte dont une partie sera financée sur ces fonds. Les premiers résultats semblent plutôt mitigés.

Les actions ne semblent pas manquer mais bien souvent les financements ne sont pas à la hauteur des enjeux pour l'Afrique subsaharienne. La coordination de l'ensemble des acteurs est donc plus que nécessaire afin d'obtenir une cohérence et un minimum d'effets.

C/ Les ONG et l'initiative privée.

Les organisations non gouvernementales (ONG) agissent dans les pays d'Afrique subsaharienne grâce essentiellement au soutien financier d'organismes internationaux.

Elles participent à la lutte contre les drogues en s'attaquant au problème au niveau communautaire. En effet, la drogue n'est jamais un problème individuel en Afrique. Le système d'organisation sociale fait qu'elle touche toute la famille et devient un problème de santé publique.

Le rôle des ONG est souvent primordial ; elles sont « les petites mains » qui permettent l'éclosion de projet comme des centres de désintoxication, des associations de préventions, ou plus largement de banques communautaires gérées par des femmes, des centres de consultation médicale ou psychiatrique, des coopératives d'artisans ...

L'existence d'ONG implantées localement permet également de soutenir l'initiative privée, même si elle est peu courante.

¹ Management of social transformation.

² Projet PEDDRO.

II / Renforcement du pouvoir des Etats en Afrique subsaharienne.

Lorsque les mécanismes de fonctionnement des Etats disparaissent, des pans entiers d'activités et des zones territoriales passent sous le contrôle de groupes armés, suivant l'adage que la « nature a horreur du vide ». On sait qu'un état faible ne dispose pas de marge de manœuvre contre des groupes puissants et influents comme sont ceux des trafiquants de drogue.

Le renforcement du pouvoir de l'Etat voire sa résurgence devrait donc dicter les politiques à appliquer en Afrique subsaharienne.

A/ Combat contre la corruption

La corruption, nous l'avons vu, est une des causes de l'expansion de la production et du trafic de drogue.

Disposer d'une classe au pouvoir moralisée et de forces de l'ordre « saines » doit permettre de mener une politique anti-drogue susceptible d'avoir des résultats.

Vu la corruption existante dans certains pays d'Afrique subsaharienne tant au niveau des pouvoirs que des exécutants, il est clair que les solutions ont peu de chance d'émerger au plan intérieur. Néanmoins, entre l'Afrique du Sud, le Nigeria ou le Liberia par exemple, les situations sont bien différentes.

En Afrique du Sud, presque un policier sur dix a été impliqué dans une affaire de corruption en 1997, selon un rapport de l'OGD. Certes la corruption est là, mais les autorités sud-africaines en sont conscientes et s'emploient à la réduire avec l'aide d'agences américaines.

Au Liberia, il est clair que seules des pressions internationales fortes pourraient engager le pays sur la bonne voie. Le cas du Nigeria qui a été développé précédemment, est encore plus complexe. Toutefois, on s'aperçoit qu'un certain nombre d'états puissants jouent leur propre jeu dans ces régions et donc interdisent une action globale à but unique.

En 1999, M. Xavier de Villepin, président de la commission sénatoriale "affaires étrangères, défense et forces armées" a interrogé M. Alain Labrousse sur la pratique par les Etats-Unis de la « certification » des pays liés aux trafics de drogue. Ce dernier estime que la pratique par les Etats-Unis, de la « certification » paraît peu objective, peu équitable, et en partie inspirée par des considérations d'ordre stratégique ou politique.

Les états industrialisés ne doivent pas non plus considérer que la drogue est uniquement le problème des pays de production ; certes cette idée bipolaire a fini par être dépassée mais quelques hommes politiques n'hésitent pas la « resservir ». De même, il ne faut pas penser que l'introduction d'un processus démocratique en Afrique subsaharienne est une solution miracle, qui permettrait un renforcement de l'Etat.

Il importe donc que les organisations internationales, les institutions comme l'Union européenne, les pays industrialisés (notamment ceux du G8) soient bien conscients qu'il faille parler d'une même voix et sans arrières pensées. Ainsi, suivant l'état de compromission du pays, de ses interactions économiques et de ses liens privilégiés, un organisme devrait être choisi pour devenir l'interlocuteur principal du pays considéré et le coordonnateur des actions des autres organes.

Quoiqu'il en soit, le premier pas consiste à imposer la mise en place de lois contre la corruption. Ces lois doivent notamment viser les titulaires de mandats électifs ou exécutifs, les fonctionnaires, les forces de l'ordre et les militaires. L'application de ces lois devrait être suivie par un bureau extérieur capable de recueillir l'information et les dénonciations d'acteurs agissant dans le pays.

B/ Formation, coopération policières et judiciaires

Indépendamment des protections dont les trafiquants peuvent bénéficier de la part d'hommes politiques et d'agents de l'État, les forces de répression, mal équipées et mal formées, sont souvent impuissantes et peu efficaces dans la lutte contre les trafics de drogue.

Sous-équipement, pas ou peu de brigades d'intervention, pas de matériels de dépistage des stupéfiants : autant de points qu'il faut examiner afin d'y remédier. Les pays industrialisés peuvent être les contributeurs majeurs dans l'achat de matériels appropriés, qui souvent représentent des sommes dérisoires. A coté de ces problèmes matériels et d'organisation, la formation constitue également une clé dans la réussite de toute opération.

Comme l'ont fait remarquer plusieurs ambassadeurs et ministres africains, les pays africains servent souvent de points de transit pour le trafic des drogues, ce qui rend nécessaire un accroissement des ressources financières allouées aux services de répression. Les représentants du Botswana, de l'Angola et de la Sierra Leone ont ainsi demandé au PNUCID d'accroître son appui aux organismes de lutte contre les stupéfiants en dispensant une

formation aux méthodes de contrôle des drogues. D'autres organismes peuvent aussi jouer un rôle de formation. Interpol pourrait organiser des stages spécifiques pour des responsables africains sélectionnés. La mise en place d'une école du maintien de l'ordre en Afrique avec l'aide de la gendarmerie française et des fonds européens montre qu'il est possible de monter une telle initiative dans un domaine aussi important que celui de la lutte contre la drogue.

Mal payés, policiers, gendarmes et douaniers peuvent être achetés aisément. Il convient donc d'accorder une certaine importance à ces aspects financiers et de permettre aux états africains de rétribuer à une juste valeur leurs forces de l'ordre Même s'il faut s'opposer au FMI, ce point est certainement vital pour la moralité et la motivation de ces forces.

Enfin, en dépit des efforts des institutions internationales, il n'existe pratiquement pas de coordination entre les services répressifs des pays d'une même région. Cette coopération policière est importante tant au niveau régional qu'international. Certes les risques d'infiltration par des réseaux de trafiquants¹ imposent une grande prudence dans le développement de cette coopération policière en matière de lutte contre la drogue. C'est pourquoi la lutte contre la corruption doit être préalable.

En tout état de cause, l'inauguration d'un bureau régional d'Interpol à Abidjan en mars 1994 traduit une prise de conscience de l'importance de l'évolution du trafic de drogue dans les régions d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Mais également, il signifie la volonté de coopération d'Interpol, qui par cette présence locale, souhaite influencer sur les orientations policières tout en ayant une meilleure connaissance du contexte local.

En Zambie, plus de trente pays africains se sont réunis à Lusaka en mai 1995 afin de mettre au point une stratégie de lutte commune contre la consommation et le trafic de drogue en Afrique. Cet événement est notable mais il faudra encore accomplir du chemin pour réussir dans cette voie. Une stratégie commune n'est qu'un premier pas.

L'harmonisation des politiques répressives serait une excellente avancée. En effet, une large échelle de peines couvre la même incrimination. Au Sénégal, un trafiquant de drogue peut être condamné à 5 à 10 ans de prison². Au Nigeria, il risque 25 ans de prison et au Kenya, c'est la prison à vie qui l'attend.

¹ Cas d'infiltration du NDLEA par des trafiquants nigérian.

² Avec une amende pouvant atteindre le triple de la valeur des drogues saisies.

Cette harmonisation devrait permettre de faciliter les extraditions ! Pour l'instant, il n'y a quasiment pas d'accords d'extradition entre les pays d'Afrique subsaharienne. On sait que les extraditions touchent au pouvoir régalien des états et qu'elles sont donc « sensibles ». Mais on sait également que des événements comme le terrorisme sont un véritable accélérateur de l'élaboration de textes appropriés¹. Le fléau de la drogue ne pourrait-il avoir des effets comparables ? La coopération judiciaire est un long chemin qui a toujours commencé par la coopération policière dans l'histoire européenne...

C/ Investissement dans des politiques publiques efficaces

Deux aspects nous semblent ici primordiaux ; il s'agit de la surveillance du système bancaire et du contrôle des frontières.

Les pays de production ou de transit de la drogue ainsi que ceux où les réseaux bancaires attirent l'argent à blanchir devraient appliquer une politique offensive avec des peines suffisamment lourdes pour les trafiquants, en acceptant de les extraditer, en amendement des lois qui protègent le secret bancaire, en promulguant d'autres lois permettant de contrôler les dépôts. Ces derniers éléments relèvent de la surveillance du système bancaire.

Cette surveillance est un des outils préconisés par des groupes d'experts comme le GAFI pour lutter efficacement contre le blanchiment d'argent. Celui-ci intéresse peu de pays en dehors de l'Afrique du Sud et du Nigeria. Toutefois, ces pratiques tendent à se généraliser. Des affaires de blanchiment ont éclaté au Sénégal, au Togo et au Gabon. Il vaut donc mieux être prêt avant. Un autre avantage de l'instauration d'une telle surveillance peut résider dans les assurances que le pays qui la pratique peut fournir à la communauté internationale et aux investisseurs honnêtes.

Un meilleur contrôle des frontières et des zones aéroportuaires paraît également s'imposer dans cette lutte contre les trafiquants de drogue. Il faut qu'ils ne puissent plus profiter des faiblesses des systèmes de surveillance et de protection dans les ports, les aéroports, de la perméabilité des frontières et façades maritimes, parfois même non surveillées

Considérant l'étendu de la tâche et la nature même de la mission de contrôle d'une frontière, l'utilisation des forces armées pourrait constituer une alternative face à des forces de l'ordre déjà bien occupées. En cas d'armée surdimensionnée, cette mission aurait la vertu

¹ Exemple du mandat d'arrêt européen.

d'occuper les troupes dans une action importante pour le pays, et aussi de les déplacer en dehors de la capitale et des centres de pouvoir...

Cette mission n'est pas étrangère aux forces armées d'Afrique subsaharienne. En effet, les armées sénégalaises et maliennes effectuent des opérations de contrôle sur leurs frontières communes pour lutter contre le vol de bétail. De manière similaire, les marines sénégalaises et gambiennes exercent une surveillance des pêches face à la menace de bateaux pirates. Cette implication des forces armées dans un des aspects de la lutte contre les stupéfiants est donc une possibilité qu'il faudrait exploiter.

III / Réduction de l'offre et baisse de la demande.

Après le volet répressif, un volet préventif doit compléter l'action de lutte contre la drogue. Cette politique préventive doit viser un objectif double : la baisse de la demande et la réduction de l'offre en drogues.

A/ Prise en compte des toxicomanes et politique publique d'information

La prise en compte des toxicomanes passe par la création de centres de désintoxication et de réadaptation. Les pays en développement manquent souvent de moyens et de ressources humaines pour fournir les services de traitement et de réinsertion des toxicomanes que seuls les pays développés peuvent offrir. Par conséquent, estiment les experts, le coût énorme de la gestion d'une crise de la drogue et les dégâts importants que cette crise peut causer en Afrique exigent l'adoption de mesures préventives rigoureuses.

Il faut donc encourager l'initiative locale et aider les ONG à s'engager résolument dans cette voie. Des exemples existent mais ne sont pas assez nombreux.

Le Sénégal ne dispose pas de centres de traitement des toxicomanes, dont certains vivent dans la rue. Ceux qui proviennent de familles fortunées sont tenus au secret chez eux à cause de l'opprobre sociale associée à la toxicomanie. Seules quelques ONG s'emploient, avec une aide modique de l'Etat, à sensibiliser la population aux dangers de la drogue. Parmi celles-ci figure le Centre Jacques Chirac de sensibilisation et d'information sur la drogue, situé à Thiaroye dans la banlieue de Dakar.

Au Bénin, à Cotonou, une équipe de la Faculté des sciences de la santé a pu fonder un centre de désintoxication et de réadaptation appelé « La maison blanche » ainsi que des associations de jeunes baptisés « Carrefour-Jeunesse-Solidarité » permettant une lutte préventive contre l'abus de drogue. Ces réalisations ont pu voir le jour grâce au soutien financier de l'UNESCO et d'ONG béninoises.

Les actions des organismes comme l'OMS, l'UNESCO ou l'UNICEF doivent être coordonnées, les pays industrialisés pourraient également conduire chacun quelques projets bien répartis dans les zones de consommation d'Afrique subsaharienne.

A côté des centres pour toxicomanes, il faut surtout informer les populations, notamment les plus jeunes, des dangers de la drogue. Les écoles peuvent constituer un vecteur mais il ne doit pas être unique. Il faut également responsabiliser les parents en créant des lieux d'échanges. L'ignorance doit être absolument combattue.

B/ Cultures de substitution et politique agricole

Le PNUCID a déjà mené avec succès des projets de développement de cultures de substitutions en dehors de l'Afrique. En 1989, un programme de 6,6 millions de dollars a concerné deux sous-districts de la province de Ventiane au Laos. Les principaux secteurs concernés étaient l'infrastructure, le développement social et l'agriculture. La construction de routes a permis de désenclaver la zone et de créer des marchés, une école et des points d'approvisionnement en eau ont été édifiés ainsi qu'un centre sanitaire (malaria) et social. Les activités agricoles visaient à remplacer le pavot en augmentant la production de riz. Des terres nouvelles ont été irriguées ; de petites plantations de café, fruits et légumes se sont développées ainsi qu'un lieu de pisciculture et d'élevage de bétail. Le docteur Abdul Latif du PNUCID précise qu'au bout de sept ans, la production d'opium de la zone concernée était tombée de 3,5 tonnes à moins de 100 kilos par an, alors que le niveau de vie de la population (4.500 habitants) s'était considérablement élevé¹. Un projet analogue a été mené dans le district de Dir au Pakistan et la production de pavot y a été réduite de 110 tonnes à moins de 20 tonnes, ce qui constitue un indéniable progrès. En Bolivie, le PNUCID a également connu un succès.

¹ Abdul Latif, « *les cultures alternatives peuvent-elles résoudre le problème africain de la production de cannabis ?* » in "Les drogues en Afrique subsaharienne", OGD, Ed. KARTHALA et UNESCO, 1998.

Toutefois, des échecs ont pu rencontrer comme en Afghanistan malgré une contribution de plus de 9 millions de dollars.

Abdul Latif résume les facteurs de réussite des ces expériences de cultures alternatives. Le projet ne doit concerner qu'une zone peu étendue et ne se fixer pour objectif qu'une réduction raisonnable de la production de drogue. Il doit s'attaquer à plusieurs problèmes à la fois : l'exploitation agricole mais aussi le développement économique et les infrastructures de communication. La région doit donc avoir un certain potentiel de développement. L'investissement du projet par ceux qui le mènent doit être complet, y compris au niveau de la durée, une reconversion agricole ne peut se faire du jour au lendemain. Enfin, si des mesures de contrainte peuvent rendre la chose plus sûre, il faut veiller à la bonne compréhension des agriculteurs et de leurs familles.

Dans la mesure où ces conditions sont remplies, même partiellement, rien ne s'oppose à ce qu'une politique de culture de substitution appliquée au cannabis puisse aboutir en Afrique subsaharienne.

Les gouvernements africains devraient comprendre que la drogue est un frein au développement du continent et qu'il leur faut reconstruire une agriculture permettant une auto-suffisance. Ils devraient donc être demandeurs de cette politique de culture de substitution menée par le PNUCID.

Ceci étant, d'autres mesures, complémentaires ou non, peuvent mener à la croissance de l'agriculture. Le monde agricole est-il correctement structuré, avec des coopératives d'achat, des groupements de vente ? Il faut permettre aux états africains de réinvestir dans une politique agricole, et donc là encore, peut-être s'opposer à certains effets pervers des PAS.

Enfin, les pays africains devraient profiter des préférences tarifaires avec l'Union européenne, maintenues jusqu'en janvier 2008 par les accords de Cotonou.

Conclusion

Après avoir longtemps parue être à l'écart, l'Afrique subsaharienne a vu, dans la seconde partie du vingtième siècle, la production, la consommation ainsi que le trafic des drogues prendre de l'ampleur sur son territoire.

La quasi-totalité de la production de drogue illicite en Afrique subsaharienne concerne le cannabis. La plus importante zone de production est de loin l'Afrique du Sud. Le reste de la région n'est pas en reste, avec en Afrique de l'Ouest, le Nigeria, le Sénégal et le Ghana, en Afrique centrale, la RDC et en Afrique de l'Est, le Kenya. Finalement, force est de constater que pratiquement tous les pays d'Afrique subsaharienne sont touchés. Ceci étant, avec environ 15% de la production mondiale de cannabis, l'Afrique subsaharienne a encore une place toute relative dans cette activité. Elle ne fait clairement pas partie des premiers producteurs de marijuana comme l'Afghanistan, le Pakistan ou le Maroc. Depuis les années 90, la production d'autres drogues que le cannabis est avérée en Afrique subsaharienne. L'existence de pavot à opium au Kenya est reconnue et des cultures expérimentales de cocaïers sont signalées en RDC, au Nigeria et en Côte d'Ivoire. De nombreux laboratoires clandestins se sont attelés à la production de Mandrax en Afrique australe, mais également en Afrique de l'Est. D'autres drogues de synthèse sont également produites en Afrique subsaharienne. Toutefois, qu'il s'agisse d'héroïne, de cocaïne ou de drogues de synthèse, le phénomène est limité, bien loin d'atteindre l'ampleur que certains continents connaissent.

C'est à partir des années 1980 que la consommation de drogues est en augmentation constante sur le continent africain. Le caractère dopant de la drogue est souvent mise en avant. Aide au travail, il s'agit là de la représentation « utilitariste » des drogues, notamment du cannabis. Mais aussi, l'usage du cannabis est rapidement devenu récréatif ou toxicomaniaque, suivant l'exemple du monde occidental. La marijuana est la drogue illicite la plus consommée avec 25 millions d'adeptes réguliers en Afrique. L'Afrique subsaharienne présente ainsi de vastes marchés internes de consommation de cannabis. Parallèlement, l'Afrique évolue vers la polytoxicomanie. On consomme de plus en plus d'amphétamines, de médicaments et produits psychotropes divers, mais également d'héroïne, de cocaïne et même du crack.

Le développement d'une demande locale de drogues a induit la mise en place de réseaux informels, puis d'organisations structurées. Les trafiquants nigériens dominent le trafic

d'héroïne et de cocaïne dans toute l'Afrique subsaharienne. Véritables « barons de la drogue », ils sont les seuls groupes africains autochtones considérés comme OCT. Des réseaux de sud-africains blancs ou métis sont également présents dans le trafic de drogues comme le cannabis et le Mandrax. A côté des réseaux africains, il existe également des organisations liées à une criminalité « expatriée ». Parallèlement au trafic intra-régional, ces groupes participent au trafic international.. Il est avéré que ces organisations criminelles utilisent maintenant l'Afrique de part sa situation géographique, comme plaque tournante du trafic international de drogues. Les trafiquants utilisent ainsi les routes terrestres, maritimes, aériennes d'Afrique subsaharienne pour faire transiter, à destination de l'Europe et des États-Unis, du cannabis et de l'héroïne, en provenance notamment d'Asie du Sud-Ouest, et de la cocaïne en provenance d'Amérique latine.

Cette situation qui tend à empirer, a, nous l'avons vu, deux causes principales : les conflits en Afrique subsaharienne et le phénomène de mondialisation.

La fin à l'existence d'un monde bipolaire n'a pas fait disparaître les conflits locaux en Afrique subsaharienne. Comme les belligérants ne pouvaient plus compter sur des financements extérieurs, ils ont dû rechercher des ressources économiques alternatives. Ainsi se sont développés des trafics de diamants, d'ivoire ou encore de drogues. La corrélation temporelle entre cette nouvelle situation pour les conflits et l'explosion de la drogue en Afrique subsaharienne existe clairement. Dans les treize de conflits qui se sont déroulés dans les années 90 au Sud du Sahara, la drogue constitue le nerf de la guerre, seule ou avec d'autres trafics. Les groupes armés peuvent être impliqués à différents niveaux dans l'économie de la drogue. Le financement peut être assuré par l'impôt sur les cultures illicites prélevé auprès des paysans, comme pour le MFDC au Sénégal. Il peut s'agir de l'impôt payé par les trafiquants sur la drogue considérée comme marchandise, voire de la commercialisation par les guérilleros eux-mêmes comme Charles Taylor l'a pratiqué avec le FPNL au Libéria. Les effets psychophysiologiques des drogues sur les combattants constituent le deuxième lien entre drogues et conflits. En effet, des drogues sont systématiquement fournies, aux combattants pour leur permettre d'affronter les horreurs de la guerre. Ces pratiques sont le plus souvent encouragées par les chefs de guerre ; au mieux, elles sont tolérées. Ainsi cette population « captive » de soldats toxicomanes constitue un fond de commerce conséquent pour les trafiquants de drogue.

La mondialisation et la libéralisation des économies induisent de nombreux problèmes institutionnels, sociaux et économiques qui, bien plus que n'importe où dans le monde, sont à

l'origine de l'aggravation de la situation en matière de drogue.

La mauvaise exploitation des ressources minières par détournement au profit des classes dominantes, alliée à la libéralisation des échanges et la chute des cours, ont amené une situation difficile. L'Afrique subsaharienne subit de plus une aliénation vis à vis des principaux acheteurs de sa production alors que ses dettes continuent de croître. La crise économique s'est donc installée. Imposés par la Banque mondiale et le Fond monétaire international, les « programmes d'ajustement structurel » se caractérisent par une réduction drastique du financement des dépenses publiques. Leur mise en œuvre a induit un retrait de l'Etat en Afrique subsaharienne. Cette faiblesse de l'Etat a été le terreau de l'émergence de multiples trafics. Les trafics de drogue ont ainsi bénéficié de la protection de policiers corrompus, voire d'hommes politiques, comme au Nigeria ou en RDC.

Ayant des productions agricoles spécialisées, les pays d'Afrique subsaharienne ont vu avec la libéralisation l'effondrement des prix payés à leurs agriculteurs. Abandonnés par l'Etat, les paysans se sont tournés vers la culture illicite de cannabis. Celle-ci est en effet beaucoup plus rentable en Afrique que ne l'est la feuille de coca ou le pavot sur d'autres continents.

La marginalisation des pays d'Afrique subsaharienne a eu aussi pour conséquence une désintégration de l'organisation sociale. Celle-ci induit de constantes migrations qui, amplifiées par l'expansion démographique, conduisent à l'éclosion de monstrueuses agglomérations où des millions d'individus se retrouvent brutalement exposés à une insécurité économique. Le recours à la drogue soit pour le travail, soit pour échapper au quotidien, est alors patent.

Les conséquences des activités illicites liées à la drogue sont nombreuses. Un lien indéniable existe avec l'augmentation du nombre de crimes violents et la montée de l'insécurité. Les drogues dures touchent aujourd'hui les populations des quartiers défavorisés, ce qui est périlleux en matière de santé publique, vu la mauvaise qualité des produits distribués dans ces zones. De plus la pandémie du SIDA en Afrique subsaharienne ne fait qu'être amplifiée par la présence de nombreux drogués comme les héroïnomanes. L'expansion démographique du continent africain est inquiétante car elle induit nécessairement une augmentation de la demande alimentaire. Or le développement de la production de cannabis menace déjà les cultures vivrières. L'augmentation des denrées d'importation ne pouvant se financer, des situations de pénurie pourraient exister dans les grandes villes. En absence de mesures, une crise alimentaire majeure pourrait ainsi naître à l'horizon 2010.

Face à ces problèmes, il faut prendre conscience que l'Afrique subsaharienne ne peut s'en sortir seule.

De nombreux états africains ont mis en place une politique de lutte contre les trafics de drogues. Toutefois, le fait qu'il existe des incriminations n'implique pas nécessairement des actions locales. Il faut en effet une volonté qui fait souvent défaut, d'appliquer ces lois répressives. Il faut donc les y aider.

Le FMI et la Banque mondiale, ancrées dans leur politique économique, ne s'intéressent pas aux problèmes de drogue. Elles se voient donc critiquées sur ces aspects, mais également plus globalement. La refondation des règles du FMI paraît clairement nécessaire ; elle n'est pas impossible si les gouvernants des pays industrialisés prennent conscience de leur responsabilité.

Le PNUCID, organe de l'ONU, est un instrument précieux dans la lutte contre la drogue, même si ses ressources financières sont insuffisantes. Avec son soutien financier, les ONG participent à la lutte contre les drogues en s'attaquant au problème au niveau communautaire. Elles sont la cheville ouvrière des programmes élaborés par les organisations internationales. Leurs actions mériteraient d'être mieux connues du public occidental.

Outre la réduction des conflits par des processus de type RECAMP, deux voies complémentaires devraient guider les actions dans cette lutte contre le trafic de drogue. Il s'agirait de renforcer le pouvoir de l'Etat en Afrique subsaharienne et de mettre en place une politique cohérente visant un objectif double : la réduction de l'offre et la baisse de la demande en drogues.

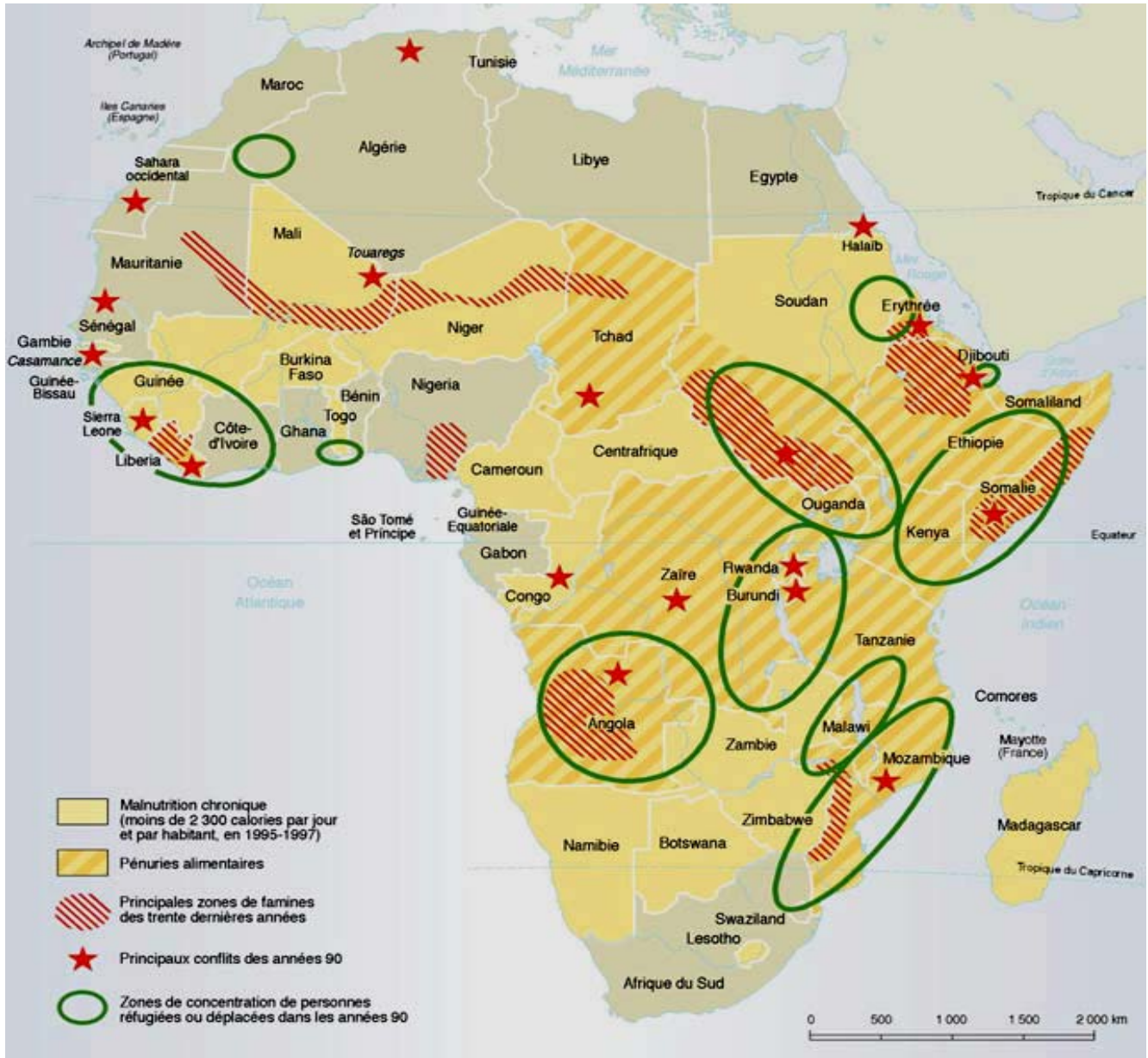
Le renforcement du pouvoir de l'Etat voire sa résurgence devrait se réaliser au travers d'un combat contre la corruption par l'élaboration de lois spécifiques, par la mise en place d'équipements auprès de policiers formés et convenablement payés, par l'instauration d'une coopération policière, d'une harmonisation des politiques répressives et d'accords d'extradition. Par ailleurs, il conviendrait de renforcer la surveillance des systèmes bancaires pour lutter contre le blanchiment qui menace, et d'assurer un contrôle efficace aux frontières aéroterrestres et maritimes à l'aide des forces armées nationales.

Enfin, la baisse de la demande en drogues passe par une prise en compte des toxicomanes et l'information la plus large des populations africaines. Vu les coûts de centre de désintoxication, les pays industrialisés devraient s'impliquer dans des actions bilatérales. La réduction de l'offre locale peut s'effectuer par la mise en place de cultures de substitution grâce à des projets du PNUCID et la mise en place de structures agricoles adaptées.

Si la tâche est certes immense et les actions à mener nombreuses, il ne faut désespérer mais procéder méthodiquement dans un esprit « afro-optimiste ».

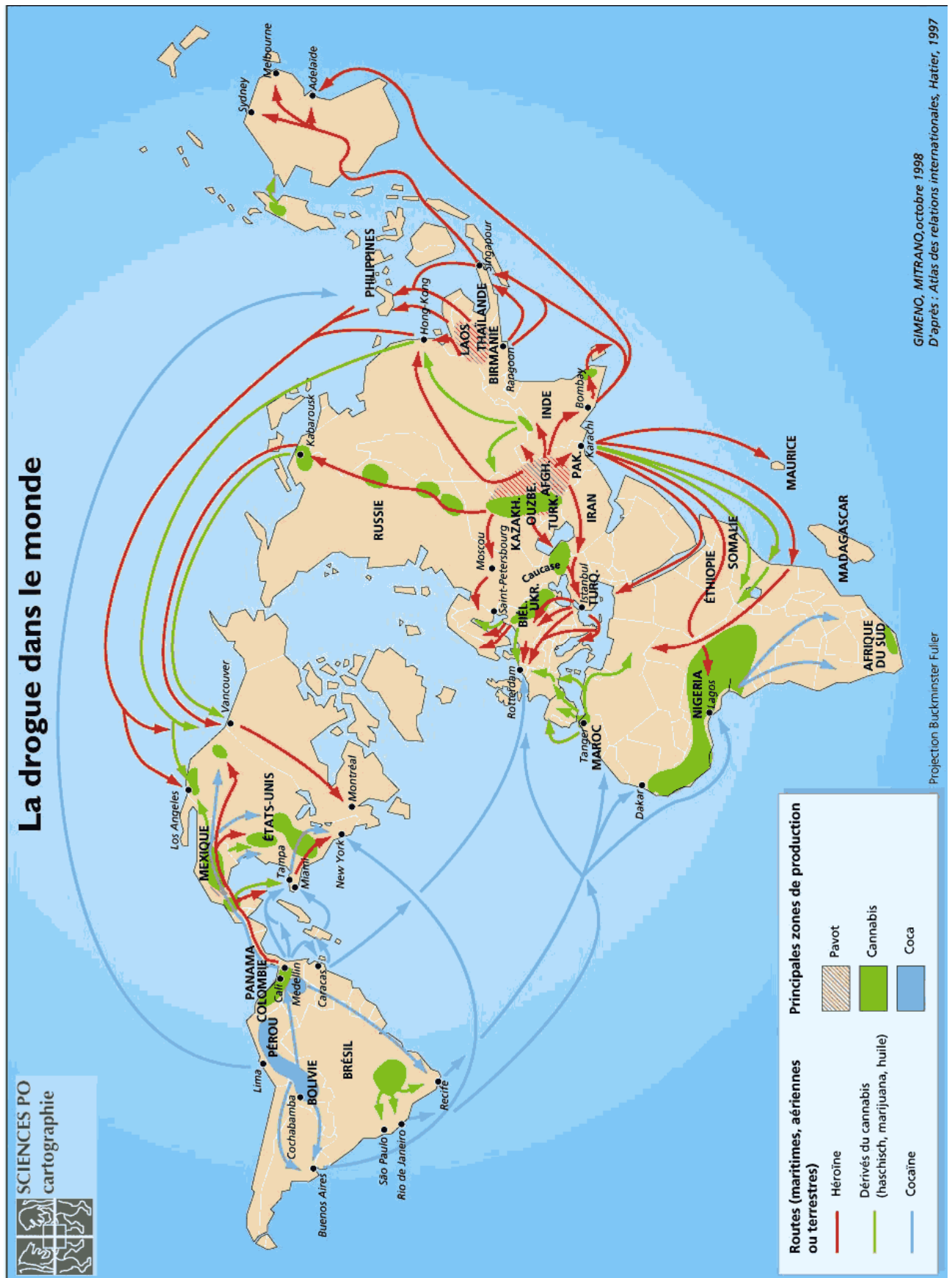
Annexe 1 : Cartes

Carte politique de l'Afrique et principaux conflits des années 90

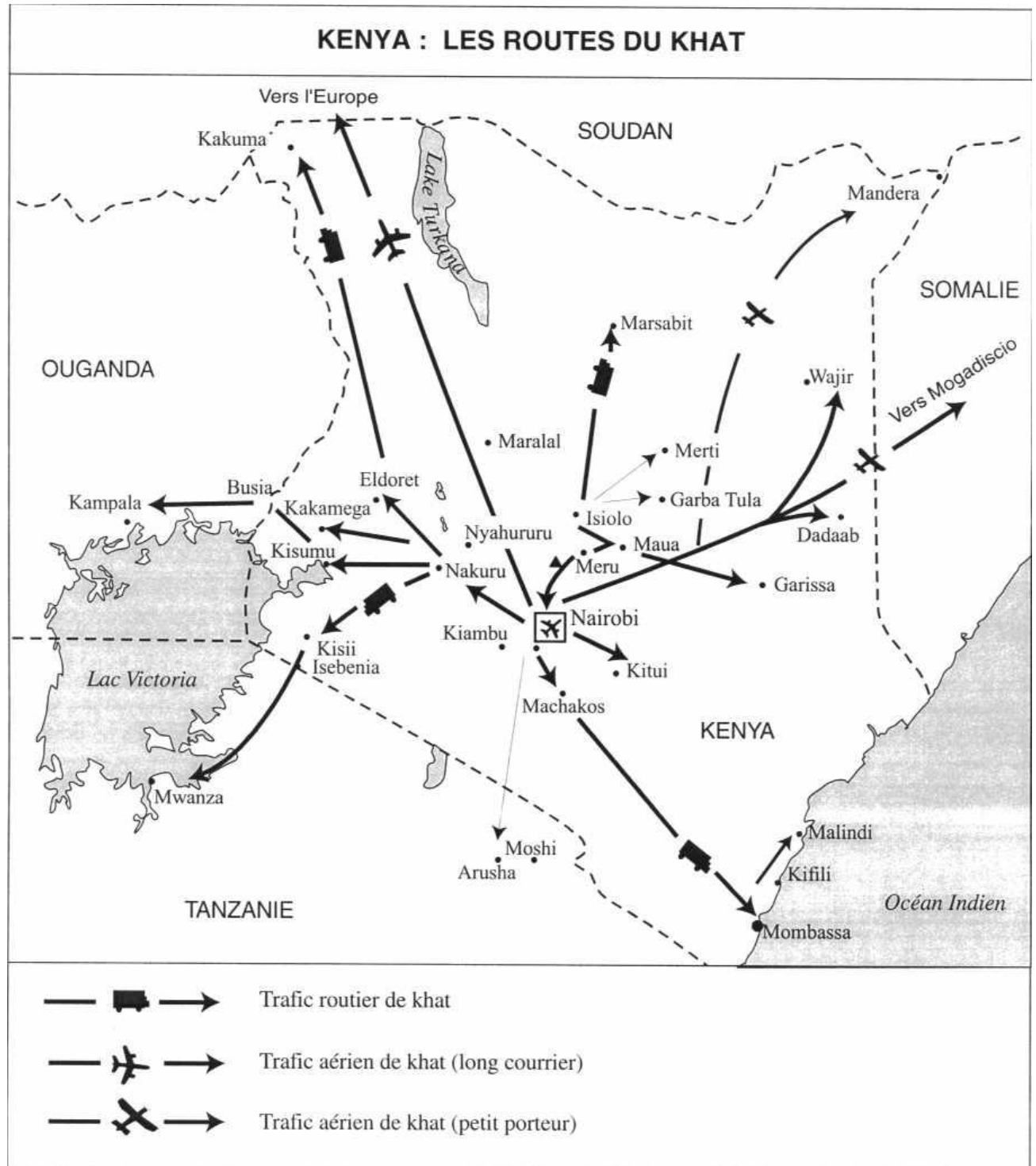


Zones de conflits, de concentrations de réfugiés et de famine
Carte établie par Cécile Marin, publié sur le site afriquepluriel.ch

Carte du monde des pays producteurs et des circuits de la drogue

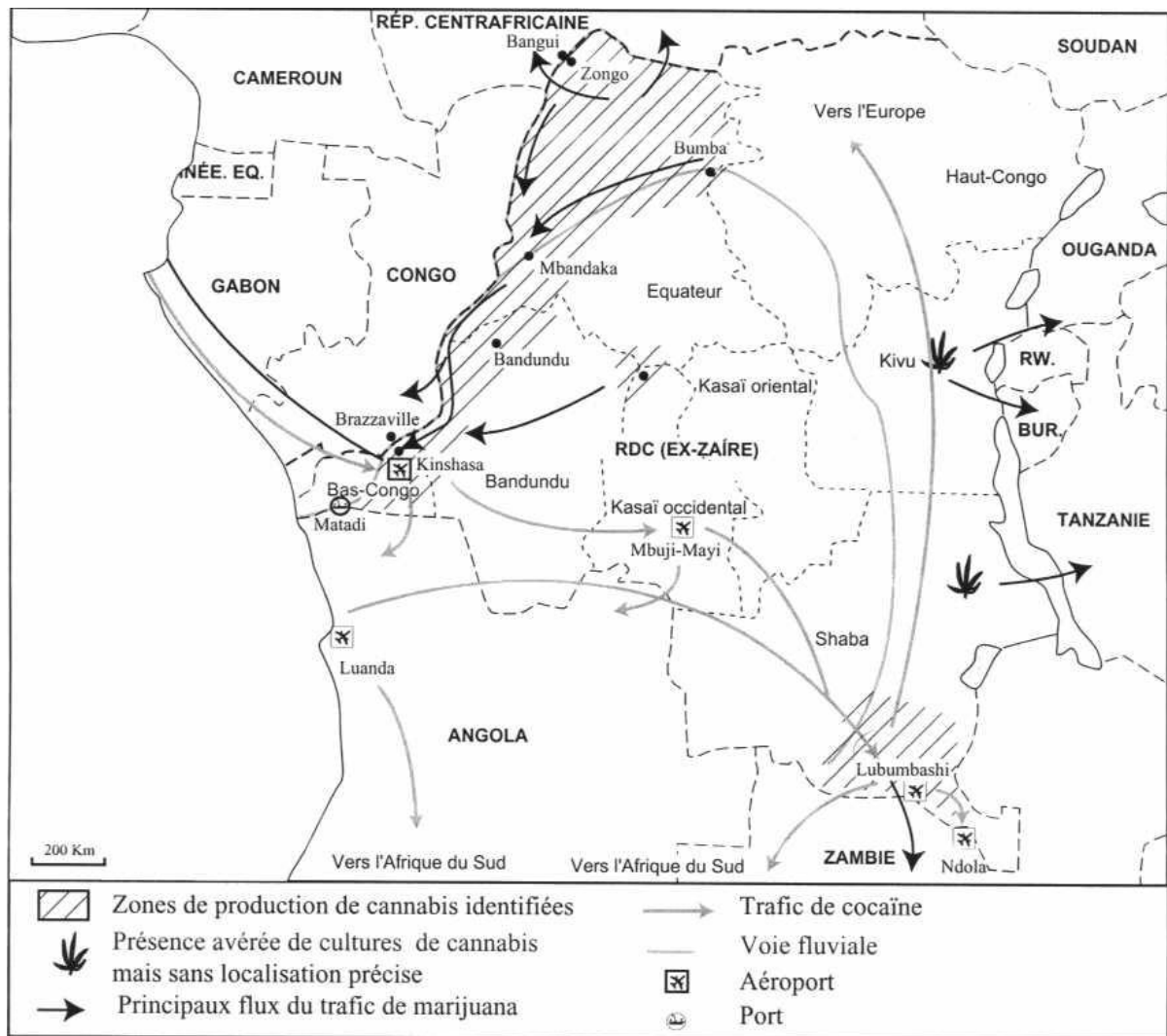


Les routes du Khat au Kenya



Source : Rapport de l'OGD 1999.

Production de cannabis, trafic de marijuana et de cocaïne en RDC



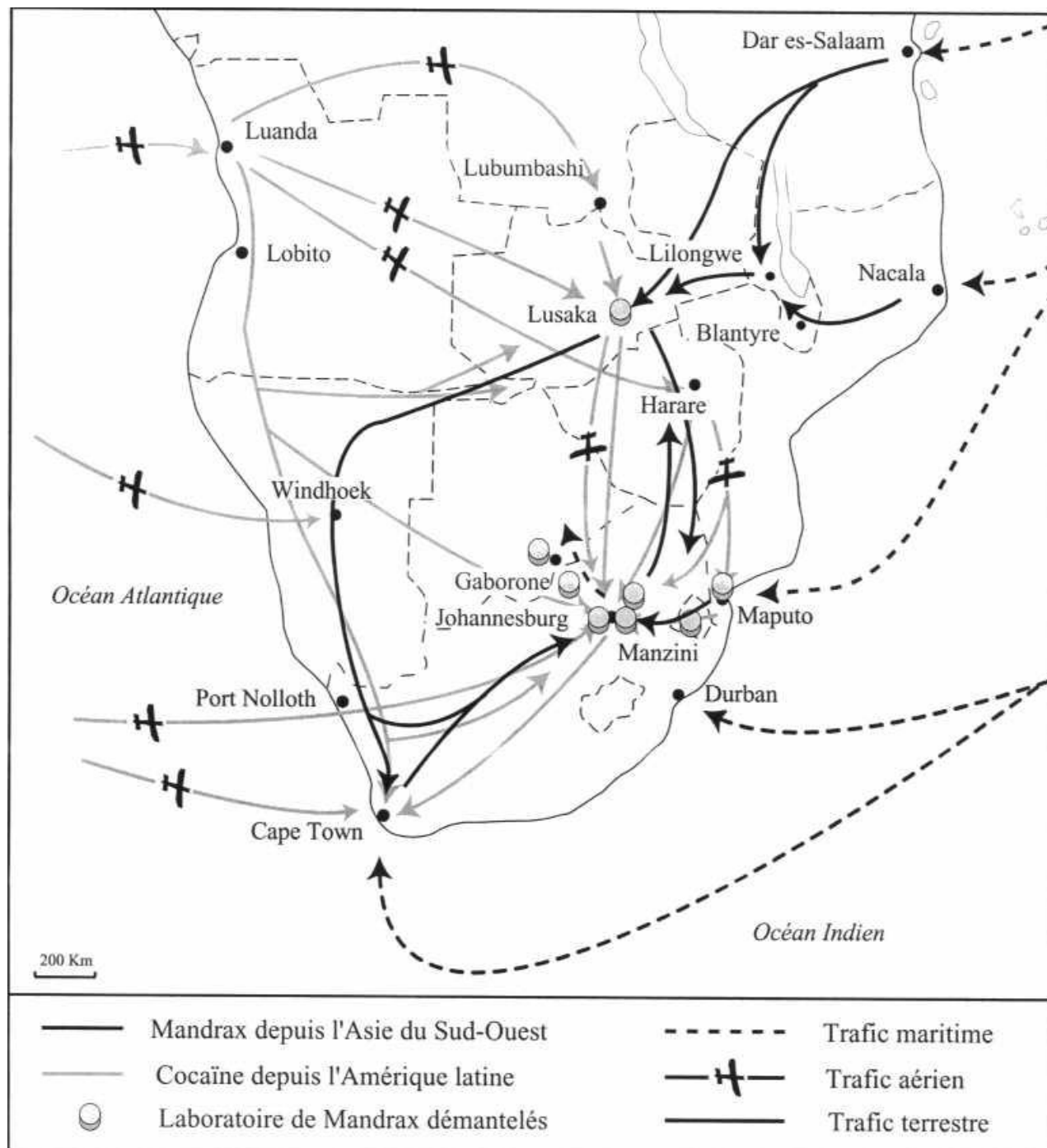
Source : Rapport de l'OGD 1998.

Les zones de production de cannabis au Congo-Brazzaville



Source : Rapport de l'OGD 1999.

Les voies d'importation de la cocaïne et du Mandrax en Afrique du Sud



Source : Rapport de l'OGD 1998.

Annexe 2 : Tableaux

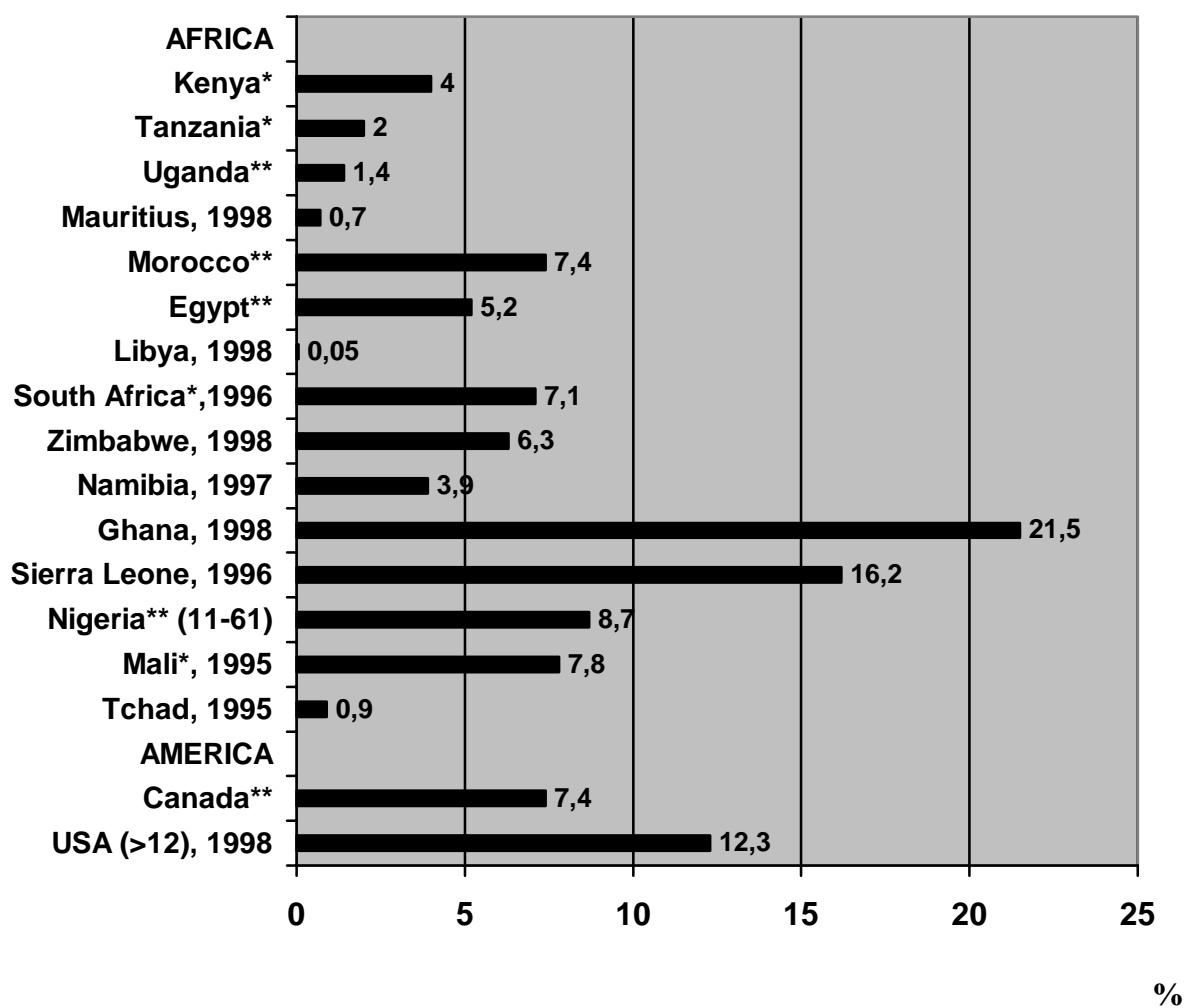
Taux de prévalence du cannabis (*Extraits*)

GLOBAL ILLICIT DRUG TRENDS 2000

ESTIMATES – Consumption

CANNABIS

Annual prevalence of abuse as percentage of the population aged 15 and above
(unless otherwise indicated)



*UNDCP estimates based on local studies, special population group studies, and/or law enforcement agency assessments.
** Tentative estimate for the late 1990s.

Sources : Annual Report Questionnaires, Government Reports, US Department of State,
European Monitoring Center for Drugs and Drug Abuse.

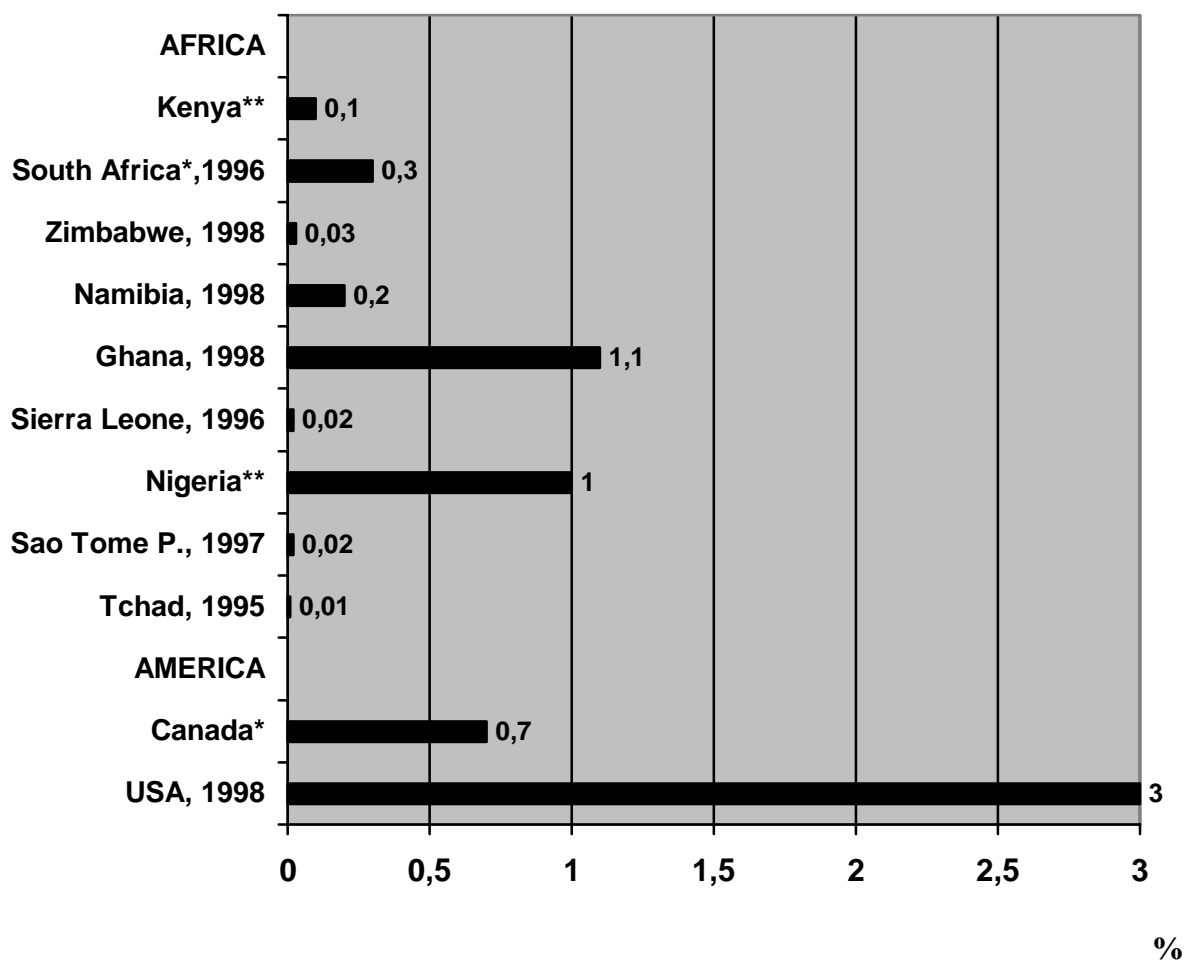
Taux de prévalence de la cocaïne (*Extraits*)

GLOBAL ILLICIT DRUG TRENDS 2000

ESTIMATES – Consumption

COCAINE

Annual prevalence of abuse as percentage of the population aged 15 and above
(unless otherwise indicated)



*UNDCP estimates based on local studies, special population group studies, and/or law enforcement agency assessments.
** Tentative estimate for the late 1990s.

Sources : Annual Report Questionnaires, Government Reports, US Department of State, European Monitoring Center for Drugs and Drug Abuse.

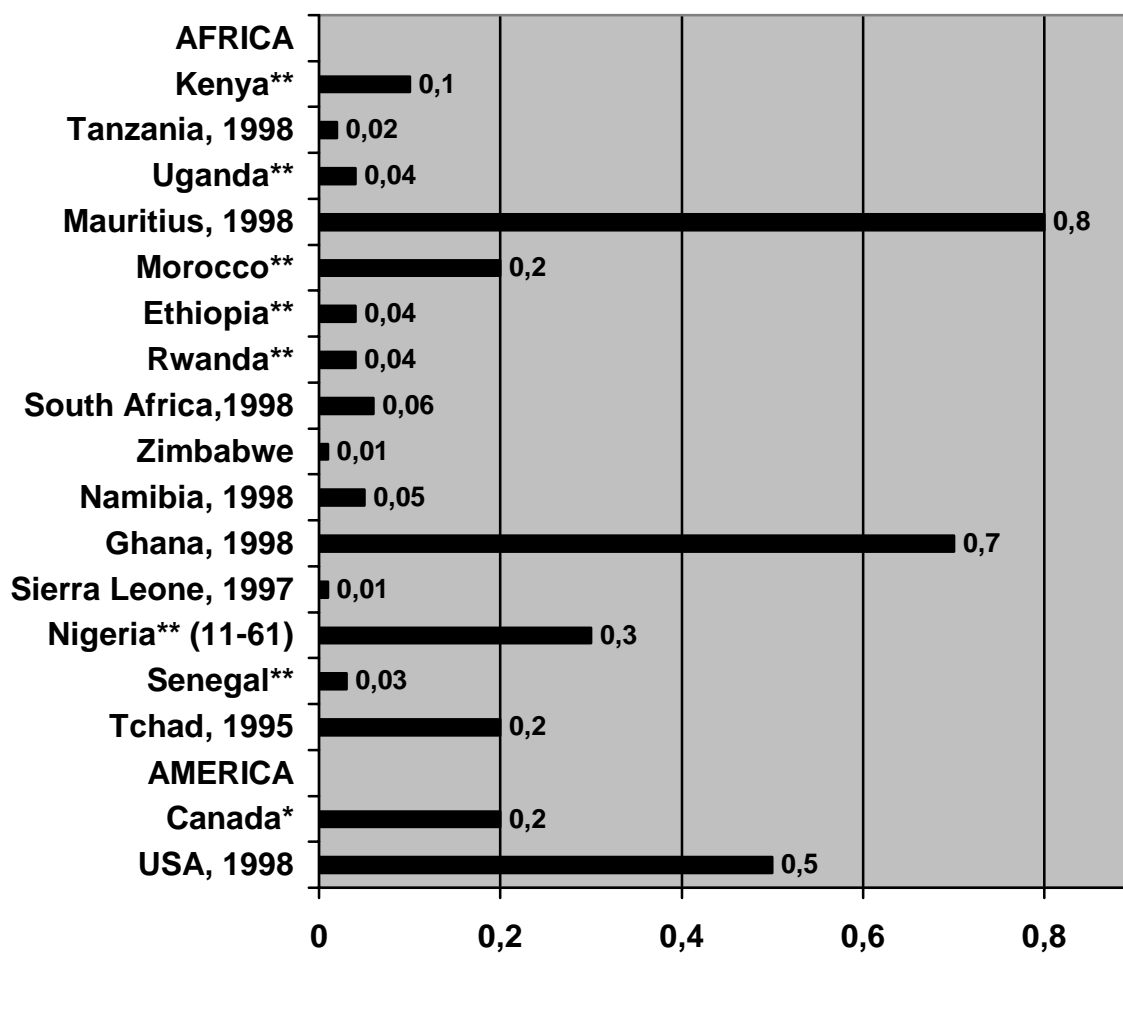
Taux de prévalence de l'héroïne (*Extraits*)

GLOBAL ILLICIT DRUG TRENDS 2000

ESTIMATES – Consumption

OPIATES

Annual prevalence of abuse as percentage of the population aged 15 and above
(unless otherwise indicated)



*UNDCP estimates based on local studies, special population group studies, and/or law enforcement agency assessments.
** Tentative estimate for the late 1990s.

Sources : Annual Report Questionnaires, Government Reports, US Department of State,
European Monitoring Center for Drugs and Drug Abuse.

Bibliographie thématique.

Ouvrages généraux

- GARCIN Thierry, « *Les grandes questions internationales depuis la chute du mur de Berlin* », Paris, Economica, 2001.
- BONIFACE Pascal, « *Dictionnaire des Relations Internationales* », éd. HATIER, Paris ; avril 1996.
- MONTBRIAL Thierry, JACQUET Pierre, « *RAMSES 2000* », éd DUNOT, Paris, septembre 1999.
- CHAUPRADE Aymeric, « *Géopolitique : constantes et changements dans l'histoire* » Ellipses, 2001.

Ouvrages spécialisés

- Organe international de contrôle des stupéfiants,
- Observatoire géopolitique des drogues, « *Drogue : un marché de dupes* », coordonné par Alain LABROUSSE, Alternative, Paris, 2000.
- Observatoire géopolitique des drogues, « *La géopolitique mondiale des drogues* », rapports annuels, Paris, 1998, 1999 et 2000.
- Observatoire géopolitique des drogues, « *Conflits, drogues et activités mafieuses* », Fondation Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, Paris, 1999.
- Observatoire géopolitique des drogues, « *Les drogues en Afrique subsaharienne* », Ed. KARTHALA et UNESCO, 1998.
- Observatoire géopolitique des drogues, « *Atlas mondial des drogues* », Presses universitaires de France, Paris, 1997.
- LABROUSSE Alain et KOUTOUZIS Michel, « *Géopolitique et géostratégie des drogues* », Edition Economica, 1996.
- RUFFIN Jean Christophe, « *Economie des guerres civiles* », Hachette/Pluriel, Paris, 1996.
- LABROUSSE Alain, « *Réflexion sur l'insertion de l'Afrique subsaharienne dans le commerce international des drogues* », thèse, IEDES, Paris I, 1996.

- Observatoire géopolitique des drogues, « *Afrique de l'ouest : étude de la production de drogues et du trafic local, en particulier de la culture de cannabis* », Paris, 1995.
- FOTTORINO Eric, « *La piste blanche. L'Afrique sous l'emprise de la drogue* », Edition Balland, 1991.

Articles de fond

- KLEIN Michel, « *Les coulisses du crime organisé* », Défense nationale, n°3, mars 2001, pages 106 à 120.
- KLEIN Michel, « *L'Angola dans une culture de guerre* », Défense nationale, n°5, mai 2001, pages 98 à 112.
- LABROUSSE Alain, « *L'Afrique subsaharienne face aux défis des drogues* », Géopolitique africaine, n°4, 2000, pages 123 à 142.
- La Dépêche Internationale des Drogues, « *Drogues en stock chez les mobutistes* », n°75, novembre 1997.
- TRIAY-KONE, « *Drogue : péril blanc sur l'Afrique* », Jeune Afrique Economie, octobre 1997, 3 pages.
- LABROUSSE Alain, « *Le marché mondial des drogues* », Futuribles, n°222, juillet-août 1997, 7 pages.
- LABROUSSE Alain, « *Narco-traffic, conflits et corruption du politique en Afrique subsaharienne* », Défense, n° 76, juin 1997, pages 53 à 55.
- RONDE André, colonel, « *Les conflits en Afrique* », Défense, n° 76, juin 1997, pages 47 à 49.
- BAYNHAM Simon, « *The fourth horseman of Apocalypse : Drug trafficking in Africa* », Africa Insight, Vol. 25, n°3, 1995, pages 149 à 153.
- ELLIS Stephen, « *The criminalisation of the South-African State* », document de travail, CERI, Paris, 1994.
- JOXE Alain, « *Narco-stratégie : de l'île de la Tortue à l'espace mondial* » in "La planète des drogues", Editions du Seuil, Paris, 1993, pp 221-273.
- FOTTORINO Eric, « *Afrique : la ruée vers l'herbe* », Politique internationale, n°58, hiver 1992/1993, pages 345 à 352.
- CESONI Maria-Luisa, « *Les routes de la drogue : explorations en Afrique subsaharienne* », Tiers-Monde, 33 (131), juillet-septembre 1992, pages 645 à 671.

Articles tirés de la presse écrite

- COHEN Philippe, « J. Stiglitz, le premier dissident du FMI », Marianne, 8-14 avril 2002, pp 34-35.
- The Washinton Post, « Sierra Léone : Quand Al Qaida profite des "diamants du sang" », publié dans Courrier International, n°576, novembre 2001, page 38.
- CHAIGNEAU Pascal, « Afrique Sub-saharienne, les dures lois de l'afro-réalisme », CCE international, février 2001, n°490.
- LEYMARIE Philippe, « Espoirs de renaissance, dérive d'un continent : ces guerres qui usent l'Afrique », Le Monde diplomatique, avril 1999, pages 16 et 17.
- GHARBI Samir, « Drogue : Laxisme africain », Jeune Afrique, n°1990, mars 1999.
- FALL Madior, « Les agriculteurs casamançais prennent goût au cannabis », Courrier international, n°387, avril 1998, page 30.
- CHOSSUDOVSKY Michel, « Comment les mafias gangrènent l'économie mondiale », Le monde diplomatique, décembre 1996, pages 24 et 25.

Sites Internet

➤ Journaux

- ◆ Le Monde :
<http://www.lemonde.fr>
- ◆ Courrier International :
<http://www.courrierinternational.com/numerous/...>
- ◆ Libération :
<http://www.liberation.com/omc/...>

➤ Géopolitique :

- ◆ Afrique : histoire, économie, politique – site suisse
<http://www.afriquepluriel.ch>
- ◆ Etats-Unis - Département d'Etat – Programmes d'information internationale
<http://www.usinfo.state.gov/...>
- ◆ Sénat – Affaires étrangères, défense et forces armées
<http://www.senat.fr/commission/etr>

- ◆ Ministère des finances, douanes françaises
<http://www.finances.gouv.fr/douanes>
- ◆ Observatoire géopolitique des drogues (OGD)
<http://www.ogd.org/>

➤ **Universités**

- ◆ Université de Laval (Québec, Canada), Institut québécois des hautes études internationales :
<http://www.ulaval.ca/iqhei>
- ◆ Centre d'Etudes d'Afrique Noire de l'IEP de Bordeaux :
<http://www.cean-u-bordeaux.fr/>

➤ **Organisations internationales**

- ◆ Médecins du Monde :
<http://www.medecinsdumonde.org>
- ◆ Les statistiques de l'Organisation mondiale de la santé :
<http://www.who.int/whr/2000/en/statistics.htm>
- ◆ Nations Unies :
Afrique Relance
<http://www.un.org/french/geninfo/afrec>
Unesco
<http://www.unesco.org/most/afrique>

Sources orales

- ◆ Monsieur Pascal CHAIGNEAU.

Table des matières

Sommaire	2
Glossaire	3
Introduction	4
1^{ère} Partie : L'Afrique subsaharienne face aux défis des drogues	6
Chapitre 1 : Production et usage de drogue en Afrique subsaharienne	6
I / Historique de la drogue en Afrique subsaharienne	6
II / Localisation et type de production	7
A / Cas particulier du khat.....	8
B / Production de cannabis.....	8
C / Production de pavot et coca.....	11
D / Production de drogues de synthèse	11
III / Consommation de drogues et types d'usage.....	12
A / Etude de la prévalence des drogues en Afrique subsaharienne	12
B / Illustrations : situation dans deux pays en particulier.....	14
IV / Place de l'Afrique subsaharienne dans la production mondiale de drogue	15
Chapitre 2 : Trafics de drogue en Afrique subsaharienne	16
I / Situation générale et évolution des trafics de drogue.....	17
II / Les filières et les flux	18
A / Les flux illicites du cannabis	18
B / Les flux illicites d'héroïne	18
C / Les flux illicites de cocaïne	19
D / Les flux illicites de substances psychotropes	20
III / Les principaux groupes de trafiquants des réseaux d'Afrique subsaharienne	21
A / Les réseaux de trafiquants nigériens, ghanéens et libériens	21
B / Les réseaux de trafiquants tanzaniens et kenyans.....	22
C / Les réseaux de trafiquants sud-africains.....	23
IV / La criminalité « expatriée »	23
2^{ème} Partie : Facteurs explicatifs des trafics de drogue	25
Chapitre 1 : Les conflits comme facteur explicatif	25
I / Les conflits comme origine même des trafics	26
A / Source de financement des conflits	26
B / Degré d'implication des groupes armés dans l'économie de la drogue.....	27
C / L'impôt sur les cultures de cannabis	28
D / Le prélèvement sur la commercialisation des drogues.....	30
II / Les conflits comme facteur aggravant de la consommation et du trafic de drogue	32
A / La drogue, soutien des combattants	32
B / « Adolescencisation » des conflits.....	33
C / Interactions entre drogue et trafic de diamants.....	35
Chapitre 2 : Les autres origines de ces trafics	36
I / Mondialisation et libéralisation	36
A / Cadre général.....	36
B / Les effets	36
II / Le pouvoir et les institutions en Afrique subsaharienne	37
A / Les programmes d'ajustement structurel.....	37
B / Perte de pouvoir de l'Etat	38
C / Corruption du pouvoir et blanchiment d'argent	39
III / Contexte économique	40
A / Crise économique et libéralisation des échanges	40
B / La crise agricole, origine de l'expansion de la culture du cannabis	42

IV / Contexte Social	43
A / Insertion du cannabis dans le tissu social	43
B / Exode rural	44
C / Pauvreté	45
3^{ème} Partie : Conséquences de ces trafics et perspectives	46
Chapitre 1 : Regards sur les pays d'Afrique subsaharienne.....	46
I / Conséquences locales des trafics de drogue.....	46
A / L'insécurité.....	46
B / La santé publique.....	48
C / Les problèmes alimentaires	49
D / Influence sur le développement économique	49
II / Les politiques locales dans la lutte contre les trafics de drogues.....	51
A / Aspects généraux.....	51
A / Cas du Kenya	51
B / Le Nigeria et la « décertification »	51
C / Cas de l'Afrique du Sud	53
Chapitre 2 : Actions extérieures dans la lutte contre ces trafics et pistes de réflexion.....	54
I / Organisations internationales et ONG.....	54
A/ Le FMI et la Banque mondiale.....	54
B/ Autres organisations internationales.....	55
C/ Les ONG et l'initiative privée.	57
II / Renforcement du pouvoir des Etats en Afrique subsaharienne.	58
A/ Combat contre la corruption.....	58
B/ Formation, coopération policières et judiciaires.....	59
C/ Investissement dans des politiques publiques efficaces	61
III / Réduction de l'offre et baisse de la demande.	62
A/ Prise en compte des toxicomanes et politique publique d'information.....	62
B/ Cultures de substitution et politique agricole	63
Conclusion.....	65
Annexe 1 : Cartes	69
Carte politique de l'Afrique et principaux conflits des années 90.....	69
Carte du monde des pays producteurs et des circuits de la drogue.....	70
Les routes du Khat au Kenya.....	71
Production de cannabis, trafic de marijuana et de cocaïne en RDC	72
Les zones de production de cannabis au Congo-Brazaville	73
Les voies d'importation de la cocaïne et du Mandrax en Afrique du Sud.....	74
Annexe 2 : Tableaux	75
Taux de prévalence du cannabis (<i>Extraits</i>).....	75
Taux de prévalence de la cocaïne (<i>Extraits</i>).....	76
Taux de prévalence de l'héroïne (<i>Extraits</i>)	77
Bibliographie thématique.....	78
Ouvrages généraux	78
Ouvrages spécialisés.....	78
Articles de fond	79
Articles tirés de la presse écrite	80
Sites Internet.....	80
Sources orales	81
Table des matières	82